

SERVICE DIFFUS MINEURS NON ACCOMPAGNÉS

Secteur

Enfance - Jeunesse - Familles



Rapport d'activités 2025

4, avenue de Gairaut
06100 NICE
Tél. 04 92 07 12 13
direction-enfance-famille@fondationdenice.org



REFUSER LA FATALITE DE L'EXCLUSION

La Fondation de Nice Patronage Saint-Pierre Actes poursuit son action en faveur des plus démunis, en apportant des réponses aux situations de précarité et d'exclusion, selon des valeurs et des principes qui privilégient la dignité, le respect, la solidarité, les droits et les responsabilités de chaque personne accompagnée.

Nos engagements ont pour but de changer les représentations sur la pauvreté, d'expérimenter des pratiques et des actions sociales innovantes et de mettre la personne en situation de choisir librement son chemin de vie. Au cœur de toutes nos initiatives se trouve la volonté de renforcer le pouvoir d'agir de chacun.

Grâce à l'action de nos 479 salariés-ées réparties sur 33 sites sur tout le département des Alpes-Maritimes, à un budget de fonctionnement de 33,5 millions d'euros. La Fondation accompagne près de 12 024 personnes chaque année et gère 573 logements dont 55 lui appartiennent et dans lesquels sont hébergés les publics.

Un tiers-lieu alimentaire et durable vient compléter et enrichir les actions des secteurs de la Fondation. Autour d'un jardin solidaire, d'une épicerie sociale et d'une épicerie solidaire itinérante, ce lieu favorise les rencontres, la participation et la mixité sociale entre habitants, bénévoles et personnes accompagnées, et mobilise chacun, grands et petits, autour des enjeux environnementaux et de l'alimentation durable.

Nous sommes également membres du groupement de coopération sociale et médico-sociale (GCSMS) Un Chez Soi d'Abord créé en 2019 avec Isatis et l'association hospitalière Sainte-Marie, qui loge et accompagne 100 personnes ayant des troubles psychiques, en situation d'errance.

Nos interventions se déclinent dans 3 secteurs autour de 9 domaines d'activités stratégiques.

Le Secteur Accompagnement Social et Médico-Social se consacre aux publics les plus vulnérables et à la lutte contre la grande pauvreté.

Ses actions s'organisent autour de trois domaines d'activités stratégiques, Santé/Addictions, Hébergement/Logement et Asile/Insertion, qui poursuivent les missions suivantes :

- Héberger et mettre à l'abri des personnes sans domicile stable, migrantes, en situation de grande précarité ou avec des maladies dégénératives et invalidantes.

- Accompagner chacun vers l'accès aux droits, au logement et à l'emploi.
- Prévenir les expulsions locatives par une intervention précoce auprès des ménages en difficulté.
- Proposer un soutien individualisé aux personnes vivant avec des addictions, et mettre en œuvre des actions de réduction des risques et des dommages.

Ce secteur bénéficie de 50 % du budget de la Fondation et de 70 % des logements gérés par celle-ci, soit 395 hébergements. Il a la particularité de déployer son action globale sur près de 17 communes du département, dont 13 situées dans le moyen et le haut-pays en faisant un acteur fort de la redynamisation des territoires ruraux et de montagne.

En 2025, le secteur a connu une année placée sous le signe de la prudence budgétaire et de la réflexion sur l'évolution de son organisation, dans un contexte national et local marqué par des incertitudes financières et un accroissement des injonctions contradictoires entre objectifs quantitatifs et qualitatifs.

Il a notamment été confronté à des contraintes budgétaires importantes au niveau de son Unité Logement d'Accompagnement Mobile. En effet, après avoir étendu en 2024 les actions de cette dernière sur l'Ouest du département, des réductions de moyens en ont substantiellement réduit le périmètre et l'envergure en 2025.

Néanmoins, le secteur a su maintenir le cap et faire preuve de réactivité et d'agilité, notamment grâce à des initiatives fructueuses de rationalisation des coûts et à la réorganisation de certaines équipes.

Le Secteur Accès à l'Emploi repose sur le principe de « l'emploi d'abord », selon lequel toute personne a en elle les ressources pour travailler. La reprise d'activité est abordée comme un moyen d'accès à l'autonomie, accessible à tous. Il met en pratique des pédagogies alternatives, basées sur les forces et la médiation active (Intervention sur l'Offre et la Demande, Individual Placement and Support).

Ses actions sont structurées autour de trois domaines d'activités stratégiques : la relation entreprises, l'inclusion par l'activité économique et l'accompagnement vers l'emploi qui mettent en œuvre les missions suivantes :

- Développer un réseau d'entreprises dans le but de mettre en relation offres et demandes d'emploi (Cap entreprise, Travailleurs Handicapés Objectif Emploi).
- Mettre en situation de travail au travers des activités de ressource et de rénovation second œuvre (atelier d'adaptation à la vie active, chantier d'insertion, entreprise d'insertion, Premières Heures en Chantier).
- Accompagner vers l'emploi les allocataires du RSA (Flash emploi, Appui Intensif Emploi, Dynamique emploi seniors, Plateforme emploi), les déplacés de guerre Ukrainiens.
- Accompagner à l'emploi et vers un logement pérenne des personnes accueillies en CHRS ou bénéficiaires de la protection internationale (plateforme emploi, programme COACH : CO-construire un Accompagnement Complet pour les personnes hébergées vers l'emploi et le logement).
- Aller à la rencontre des personnes sans abri en leur proposant un accès à l'emploi direct : Equipe Mobile Emploi.

Pour faire face à la saturation de la Plateforme de Service Jeunes, le secteur expérimente depuis fin 2025, une plateforme de colocation. Il s'agit de proposer à des jeunes sortants sans garant, de sous louer à la Fondation un appartement en colocation, évitant ainsi les exigences

des bailleurs en termes de ressources notamment. L'accompagnement des jeunes se poursuit pour leur permettre d'accéder à un logement en titre.

Le Siège Social complète les interventions de ces directions opérationnelles par des fonctions supports : la direction générale, la DRH, la DAF, la direction de l'immobilier complétées d'une responsable communication et levée de fonds jusqu'en août 2025.

Elles apportent une expertise par leur soutien technique et garantissent le respect des réglementations.

Après le déploiement d'un SIRH en 2024, le siège social continue de se moderniser avec le lancement de la dématérialisation du circuit de la facture.

Cette dynamique d'ensemble s'inscrit en cohérence des 2 orientations stratégiques de la Fondation :

1. Le développement du pouvoir d'agir dans le but de :

- Renforcer le pouvoir d'action et de décision des personnes accompagnées, mineur.es et majeur.es, en vue de les rendre davantage actrices de leur parcours, autonomes et leur permettre d'influencer positivement le cours de leur vie.
- Consolider l'identité managériale de la Fondation basée sur davantage d'horizontalité, associant le collaborateur-trice à la chaîne de décisions pour favoriser l'engagement, susciter des initiatives et des projets, en privilégiant l'expérimentation ainsi que la méthode essai-erreur.
- Favoriser des comportements responsables (consom'ateurs, éco citoyens...) au niveau des salariés-ées et des personnes accompagnées.

2. L'innovation sociale afin de :

- Poursuivre et intensifier la fonction recherche et développement pour continuer à innover dans les pratiques sociales et dans les actions à mener au profit des publics les plus vulnérables.
- Rechercher des financements privés, des coopérations, des montages favorisant l'expérimentation, l'initiative dans le but de réduire toute forme de précarité et d'exclusion.

Trois faits marquants en 2025 :

- Une année de développement, de transformation et de stabilisation pour le secteur jeunesse-enfance-famille.
- L'anticipation d'un avenir économique contraint et fluctuant avec des études de coûts et la prise en compte des diminutions budgétaires dans certains Secteurs et au Siège Social.
- Plus de plaidoyers en faveur des personnes que nous accompagnons subissant des rejets (halte de nuit, usagers de drogue à la rue) et de valorisations de nos

réussites afin de changer la vision sur les personnes précaires et attirer des compétences.

Les perspectives 2026 :

- Prendre soin des équipes en première ligne face à la baisse des moyens de l'urgence sociale.
- S'engager concrètement dans des actions de réduction de notre bilan carbone.
- Accompagner la réorganisation des fonctions supports du siège social avec le départ simultané à la retraite du DAF, du responsable informatique et la prise de poste d'une nouvelle DRH.
- Poursuivre le développement et l'expérimentation d'actions à fort impact social auprès des plus précaires : extension du « Un Chez Soi jeunes », accompagnement de personnes âgées marginalisées en sortie d'Halte de Nuit dans des EHPADs, création d'une résidence-accueil...

SOMMAIRE

I – FONCTIONNEMENT DU SERVICE	1
1.1 – GENESE	1
1.2 – MISSIONS DU SERVICE	1
1.3 – LE PUBLIC ACCUEILLI ET ACCOMPAGNE	2
1.4 – MODALITES D’ADMISSION	3
1.5 – PRESENTATION DE L’EQUIPE	4
1.6 – LES TEMPS DE RENCONTRE, DE TRAVAIL ET DE PARTAGES COLLECTIFS.....	6
1.7 – LES LOGEMENTS	7
1.8 – LES PARTENAIRES :	8
II – LES FAITS MARQUANTS DE L’ANNEE 2025	9
2.1 – CAMP A SAINT ETIENNE DE TINEE	9
2.2 – PREMIERE SORTIE AU SKI	11
2.3 – ROSE DE JERICHO.....	12
2.4 – UNE EXPERIMENTATION QUI TRANSFORME LES PRATIQUES DU SERVICE	12
III – EVALUATION HAS	14
3.1 – CONTEXTE	14
3.2 – LA PERSONNE	15
3.3 – LES PROFESSIONNELS	15
3.4 – L’ESSMS.....	15
3.5 – DÉMARCHE QUALITÉS MNA	16
IV – ÉLEMENTS CHIFFRÉS.....	21
4.1 – NOMBRE DE JOURNEES REALISEES DE 2023 à 2025	21
4.2 – LES ADMISSIONS.....	23
4.3 – DONNEES GLOBALES SUR L’ACTIVITE 2025.....	26
4.4 – DONNEES SUR LES JEUNES SORTIS EN 2025.....	33
V – GESTION DES MOYENS HUMAINS	41
5.1 – LES FORMATIONS EFFECTUEES EN 2025	41
5.2 – LES STAGIAIRES ET APPRENTIS	41
5.3 – ABSENTEISME ET ANALYSE DU PERSONNEL.....	42
VI – GESTION DES MOYENS TECHNIQUES	42
6.1 – ACCES AU NUMERIQUE	42
6.2 – LOGICIEL RH	43
6.3 – LOGICIEL NÉMO	43

6.4 – COMPTABILITE	43
VII – GESTION DES MOYENS EXTERNES.....	44
7.1 – ORGANISATION DE L'ECONOMAT ET PILOTAGE D'ACHAT	44
7.2 – NACTIM :.....	44
7.3 – MAINTENANCE ET SECURITE	44
7.4 – ENTRETIEN DES LOCAUX, DU MATERIEL ET DES VEHICULES.....	45
7.5 – MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME RONDIER PTI (PROTECTION DU TRAVAILLEUR ISOLÉ)	45
VIII – CONCLUSION	46
IX – PERSPECTIVES 2026	47

I – FONCTIONNEMENT DU SERVICE

1.1 – GENESE

Ouvert en Juillet 2019 et financé par le Conseil Départemental des Alpes Maritimes, le service dédié aux Mineurs Non Accompagnés de la Fondation de Nice a poursuivi ses missions sur l'année 2025.

Le dispositif était dédié, à son ouverture, à l'accueil en diffus, sur la ville de Nice, de 48 Mineurs Non Accompagnés, âgés de 16 à 18 ans.

A demande du département, la capacité d'accueil a été augmentée à 55 places au 1^{er} Janvier 2023, puis, à 61 places au 1^{er} Juin 2024 dans le cadre du projet d'accueil mères – enfants (6 places). A compter du 1^{er} Janvier 2026, il est prévu une fin de l'accueil des mères – enfants (qui intégreront un nouveau service de la Fondation de Nice) avec toutefois une augmentation de notre capacité d'accueil à 62 places (jeunes isolés(e)).

1.2 – MISSIONS DU SERVICE

Les missions principales du service consistent à favoriser l'insertion sociale et professionnelle, l'intégration dans la société française, l'accès aux droits, l'accès à l'autonomie des mineurs accueillis. Il s'agit de proposer un accompagnement global adapté au projet, aux compétences et aux problématiques de chaque adolescent.

Pour ce faire, nous développons toutes les actions nécessaires permettant la maîtrise de la langue, l'accès à la citoyenneté et à une formation.

Notre proposition d'intervention s'inscrit principalement dans une logique « d'aller vers », organisée en visites à domicile en favorisant le développement du pouvoir d'agir des personnes accompagnées.

Ces interventions sont conjuguées à des modalités d'actions notamment individuelles consacrées aux jeunes inactifs. L'objectif étant de les aider à s'insérer socialement et professionnellement de manière durable.

1.3 – LE PUBLIC ACCUEILLI ET ACCOMPAGNE

Le service est exclusivement destiné aux adolescents ayant le statut de Mineurs Non Accompagnés.

Selon la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, le Mineur Non-Accompagné (MNA) est un « *enfant âgé de 0 à 18 ans qui entre sur le territoire des États membres sans être accompagné d'un adulte qui est responsable de lui de par le droit ou la pratique en vigueur dans l'État membre concerné* ».

La loi du 14 mars 2016 (Loi n° 2016-297) relative à la Protection de l'Enfance précise leur statut en tant que « *mineurs privés temporairement ou définitivement de la protection de leur famille* ».

Ce statut est attribué après la procédure dite « d'évaluation à la minorité » effectuée après que le jeune ait fait connaître sa situation à un service public (généralement les services de police ou hospitalier) sur le territoire.

Une fois reconnu comme mineurs en danger du fait de leur âge et leur isolement, leur placement est officialisé, dans un premier temps, par une Ordonnance de Placement Provisoire. Une saisine du Juge des Enfants est faite à ce moment-là.

Les MNA sont ensuite convoqués par un juge pour enfants afin qu'un Jugement en Assistance Educative soit prononcé. Il vient confirmer la mesure de placement provisoire pendant la durée évaluée nécessaire.

Sans parent sur le territoire, les MNA remplissent également les critères pour qu'une mesure de tutelle soit ouverte. Ils sont donc susceptibles d'être convoqués devant le Juge des Tutelles. Parfois, les adolescents atteignent l'âge de la majorité avant d'avoir été convoqués pour une ouverture de tutelle. Cela est dû à une arrivée sur le territoire à un âge avancé, notamment après 17 ans.

Dans le cadre du Jugement en Assistance Educative, le Conseil Départemental est considéré comme le service gardien des jeunes placés et protégés. Ainsi, l'Aide Sociale à l'Enfance est autorisée à accomplir des actes usuels pour le mineur. Les actes non usuels doivent faire l'objet d'une demande au département.

L'isolement propre à leur statut est une donnée importante. Les équipes de travailleurs sociaux sont les interlocuteurs principaux de ces adolescents en quête de repères et de soutien dans tous les actes de leur quotidien.

Les forces de ce public, éléments facilitateurs dans le cadre de notre accompagnement :

Capacité à s'adapter à un nouvel environnement (vie en appartement) ;
Volonté d'intégration des codes, de la langue et de la culture française ;
Implication dans le milieu professionnel et scolaire ;
Participation active aux actions/activités proposées ;
Capacité à surmonter les événements difficiles ou générateurs de stress (résilience).

Problématiques des adolescents accueillis :

Consommations ponctuelles ou régulières (alcool et stupéfiants) ;
Séquelles physiques et psychologiques notamment pour les jeunes originaires de l'Afrique de l'Ouest ayant transité par la Lybie ;
Préjugés sur l'accompagnement psychologique ou la médecine due à certaines croyances ;
Possibles conduites à risque et participation à des actes délictueux (suivi PJJ) ;
Troubles psychiques souvent associés à la prise d'un traitement quotidien ;
Inquiétude latente concernant la famille restée au pays ;
Difficultés dans la gestion du budget (rapport à l'argent parfois inadapté) ;
Angoisses liées à la situation administrative ;
Difficulté dans les apprentissages.

1.4 – MODALITES D'ADMISSION

Une fois le diagnostic des besoins réalisé par les différentes structures de mise à l'abri, il s'agit d'orienter les MNA âgés de 16 à 18 ans vers un dispositif permettant le déploiement du projet du jeune et la préparation à sa majorité, tout en lui proposant un lieu d'hébergement propice à un accompagnement vers l'autonomie.

Les demandes d'orientations des MNA en 2025 au sein des services diffus sont effectuées par les structures « de mises à l'abri, d'évaluation et d'orientation », des structures de type MECS ou exceptionnellement de type diffus.

Ces préconisations sont dans le même temps adressées au Conseil Départemental.

Les transferts sont validés durant les Comités Techniques Hebdomadaires organisés chaque vendredi, en accord avec les référents socio-éducatifs de la section MNA et la responsable de la section.

Sous la responsabilité d'une cheffe de service, la section intervient exclusivement dans la prise en charge des MNA, dans le cadre de l'évaluation à la minorité et le suivi des adolescents jusqu'à la majorité voir pendant le contrat d'accès à l'autonomie s'il y en a un.

Les travailleurs sociaux effectuent ce suivi et valident les orientations des jeunes dont ils ont la référence, lorsqu'il est question d'une orientation après la mise à l'abri.

Les chargés de dossier contribuent également au suivi des mineurs sur les volets administratifs.

1.5 – PRESENTATION DE L'EQUIPE

L'équipe est composée de **huit travailleurs sociaux**. Les métiers représentés sont : Conseillers en Insertion Professionnelle, Éducateurs spécialisés, Moniteur-Educateur, Assistante de Service Social, Conseillère en Économie Sociale et Familiale.

Complète cette équipe, un psychologue (à temps plein depuis fin 2025) également recruté de manière concomitante à l'augmentation des places attribuées aux opérateurs, deux surveillants de nuits, une coordinatrice et un responsable d'activités.

Au niveau administratif, une secrétaire à temps plein intervient également sur le service.

Sur la captation et le suivi technique des appartements, l'équipe s'appuie sur d'autres professionnels exerçant des fonctions supports rattachées au siège social : agents techniques et chargés de mission hébergement (CMH). Il en est de même pour le service comptabilité.

Depuis plusieurs années, une bénévole intervient régulièrement concernant l'apprentissage du français et le soutien scolaire.

La pluridisciplinarité de l'équipe éducative permet de favoriser :

- **Un esprit de cohésion au service des personnes accompagnées**
- **Une efficacité et une réactivité dans l'accompagnement, au plus près des besoins**
- **Des liens de proximité partagés par tous**

Chaque travailleur social a la référence de sept ou huit jeunes, en binôme avec un co-référent.

Depuis l'ouverture du service, les travailleurs sociaux assurent une permanence sur une amplitude de 08h00 à 23h00 7 jours sur 7. Les surveillants de nuit effectuent en moyenne deux passages par nuit sur chaque logement, entre 23 heures et 7 heures du matin.

En cas d'urgence, un cadre d'astreinte est joignable toute l'année. Les jeunes accompagnés peuvent également contacter l'équipe de la Guitare ou se rendre directement à la MECS en cas d'extrême nécessité.

Les locaux du dispositif sont implantés à l'étage de la Maison d'Enfants à Caractère Social La Guitare, 4 Avenue de Gairaut à Nice.



1.6 – LES TEMPS DE RENCONTRE, DE TRAVAIL ET DE PARTAGES COLLECTIFS

Les **réunions d'équipe hebdomadaires** ont lieu tous les lundis après-midi. Sont abordés, pendant ces réunions :

- L'organisation hebdomadaire : accompagnements, rencontres employeurs, rendez-vous à fixer et organisation des visites à domicile ;
- Différents points relatifs à l'organisation du service et les informations générales ;
- Echanges sur les situations des jeunes et réflexion sur les actions à mener : situations problématiques, orientations, projets personnalisés, etc.

Les temps de réunions hebdomadaires permettent par ailleurs l'intervention ponctuelle de partenaires.

En 2025, nous avons accueilli en réunion d'équipe, la **Croix Rouge Monégasque** qui a dispensé, en présence de deux jeunes mères et leurs enfants, une initiation aux Premiers Secours (enfants / nourrissons).

Les **temps d'analyse de la pratique professionnelle** ont été mis en place depuis 2021, à raison d'une fois par mois. Ils permettent, avec le soutien d'un intervenant extérieur, d'élaborer autour de certaines situations et de dégager des pistes d'analyses et de travail. Depuis 2023, un nouvel intervenant intervient auprès de l'équipe.

Les temps de réunions en lien avec le responsable d'activités jeunesse

Le responsable d'activités jeunesse peut intervenir de façon ponctuelle sur les temps de réunions d'équipe organisées de manière hebdomadaire. Il peut également organiser un temps de rencontre en sus des temps d'échange déjà existants.

Il s'agira pour le responsable d'activités, en collaboration avec le cadre de proximité du service, d'organiser et de mener des réunions qui peuvent avoir différents objets (informations, résolution de problèmes, de projets), mais qui se voudront participatives.

Le **Comité Technique** (COTECH) se déroule tous les vendredis matin et réunit tous les acteurs du Département qui accompagnent les Mineurs Non Accompagnés. Le Comité Technique procède aux orientations des mineurs confiés en fonction de leurs besoins et de leur projet.

Cet espace de régulation du dispositif permet par ailleurs de penser des outils communs, organiser certaines actions, relayer des informations propres à la prise en charge des MNA et échanger sur certaines situations problématiques.

Le **Comité de Suivi Diffus** a lieu tous les premiers mardis de chaque mois. Il réunit les acteurs en charge de l'hébergement des MNA en diffus sur le territoire. Il est question d'échanger sur le suivi de l'activité et l'accompagnement des mineurs accueillis en appartements.

1.7 – LES LOGEMENTS

Fin 2025, les 27 appartements, situés sur les secteurs Centre, Nord, et Ouest de Nice, comprenaient :

2 appartements T4

5 appartements T3

16 appartements T2

4 studios individuels ou T1

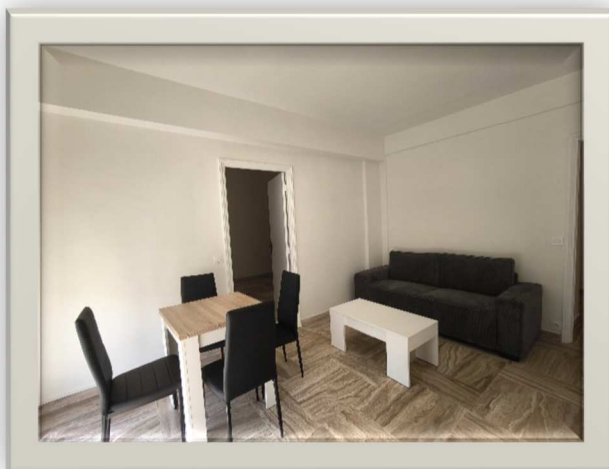
La majorité des appartements sont prévus pour l'accueil de **deux mineurs en colocation**. Aussi, nous avons pu expérimenter depuis 2020 que la **pluralité des types de logements** (T4, T3, T2, studios) permet d'apporter une

réponse adaptée en fonction des problématiques des jeunes (nécessité parfois de proposer un studio individuel) ou des conflits pouvant émerger au sein de la colocation (possibilité de transfert sur les logements plus spacieux où sont prévus des lits supplémentaires pour ce type de situations).

La collaboration entre le service MNA et la direction de l'immobilier nous a permis de capter des logements répondant aux besoins que nous avons repérés :

Appartements à proximité du tramway de la ville de Nice, afin que les jeunes travailleurs ne soient pas en difficulté pour se rendre sur leurs lieux professionnels, notamment le matin. La proximité des transports en commun est aussi facilitatrice pour l'équipe qui assure les visites à domicile.

Logements dans des secteurs rapprochés, dans l'objectif, pour les surveillants de nuit et l'équipe de travailleurs sociaux, d'éviter des déplacements trop longs pour aller d'un logement à l'autre. Cette proximité de tous les logements permet à l'équipe d'être réactive lorsque la situation le nécessite.



1.8 – LES PARTENAIRES :

SANTE

- Médecins
- CLAT
- généralistes
- PMI
- Hôpitaux
- CMP, CE2P, CAMSP
- Centres dentaires
- AMETRA
- Maison des Adolescents
- ENIPSE
- Carrefour santé jeunes
- CSAPA

SERVICES INTERNES DE LA FONDATION

- Service Pélican
- Lieu Ressource
- Auto-Ecole Solidaire
- La Ressourcerie
- AAVA
- Direction de l'immobilier
- CAP Entreprise
- Plateforme de Service Jeunes

ACCES AU DROIT

- Préfecture
- Tribunal de Nice
- Association Espace
- Banque
- CAF
- CPAM
- Centre des impôts

LOGEMENT

- Foyers de Jeunes Travailleurs (FJT)
- Résidences sociales et étudiantes
- SIAO
- Un toit pour toi
- Alliance Française
- Parrainage
- CLLAJ (API Provence)
- ADOMA

SCOLARITE ET INSERTION PROFESSIONNELLE

- CFA
- Employeurs
- Missions locales
- Collèges et lycées
- CMA
- CCI
- Bénévoles
- Ecole de la 2nde chance
- Dispositif JAVA
- AFPA

ACTIVITES SOCIALES ET CULTURELLES

- Clubs et salles de sport
- Les enfants de Frankie
- Bibliothèques
- Musées
- Théâtres
- Children and future
- La ville de Nice
- No Finish Line
- OGCN

II – LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2025

2.1 – CAMP A SAINT ETIENNE DE TINEE

Direction Saint-Étienne-de-Tinée pour un séjour de trois jours réunissant 12 jeunes (dont un bébé aventurier) et 4 éducateurs. Pour permettre à ceux qui n'avaient pas de congés d'été de profiter eux aussi de l'expérience, 4 jeunes supplémentaires ont rejoint le groupe pour la nuit du 12 au 14 juillet 2025.



Avant le départ, les jeunes ont dû faire des choix parfois stratégiques : chacun devait sélectionner trois activités parmi tir à l'arc, piscine, escalade, balade et mini-golf. Les négociations ont été pour certains plus rapides que nous le pensions, la perspective de vacances aidant sans doute. Pour d'autres plus hésitantes : choisir, c'est aussi renoncer...

À l'arrivée : découverte du village et pique-nique sur le sentier de l'eau... le concours de ricochet était évidemment au rendez-vous. Une partie du groupe s'est ensuite lancée à l'assaut du sommet de Bercha, via télécabines et télésièges. Malheureusement, le vent en a décidé autrement et le parcours a été écourté. Mais la vue était bien au rendez-vous, tout comme les chevaux aperçus sur le premier plateau. L'imprévu fait aussi parti de l'aventure !

Le soir du 13 juillet, tout le monde a pu admirer le feu d'artifice, mis à part bébé aventurier qui a perdu son âme d'explorateur ce soir-là, préférant le calme du salon du centre avec une éducatrice. La présence du bal du village à proximité du centre a donné un peu de fil à retordre aux éducateurs et quelques cernes supplémentaires le lendemain...

Le lendemain, mini-golf pour ceux qui voulait concurrencer Tiger Woods. Arrivée des quatre jeunes supplémentaires et d'un éducateur puis cap sur Auron. Avec tir à l'arc pour les plus précis ou pas, piscine couverte pour les amateurs de baignade, découverte d'un petit groupe expert en éclaboussures, suivi d'escalade pour ceux qui voulaient se dépasser en prenant de la hauteur.

Nous pensions retrouver un groupe d'aventuriers épuisés, mais toujours pas.

La pêche qui devait être une simple activité de fin de journée s'est transformée en performance collective. Les poissons ont mordu... les experts sont venus en aide aux amateurs, sous le regard interrogateur des éducateurs quant au sort de ces poissons pêchés. Résultat : Négociation des éducateurs avec le centre d'hébergement et conservation des poissons dans leur cuisine, décision unanime d'organiser un barbecue le lendemain fortement porté par un petit groupe de jeunes. Quand la motivation vient de l'estomac, des idées surprenantes naissent et l'organisation suit.

Le dernier jour, direction le plan d'eau surveillé. Kayak, paddle, baignade et détente au programme. Bébé aventurier a lui exploré le mini-bois des lutins. Initialement prévue sur toute la journée, le programme a été modifié en raison de la quantité importante de poissons pêchés la veille ... le fameux barbecue. Passage au supermarché pour l'achat de condiments et retour dans le jardin du centre pour un barbecue improvisé, mixeur improvisé via une bouteille en plastique et un couteau ... cuisiniers et serveurs en herbe se mette au travail.

Temps libre ensuite : certains ont replongé vers le plan d'eau avec deux éducatrices, d'autres ont préféré le jardin du centre pour un match de football improvisé et d'autres pour un moment plus calme... de type sieste.

Au-delà des activités, ce séjour a été un révélateur. Certains jeunes habituellement discrets, voire parfois en opposition, se sont transformés en moteurs positifs du groupe. Comme quoi, il suffit parfois d'un changement de décor pour faire apparaître des ressources insoupçonnées.



Les effets du camp ne se sont pas arrêtés au retour pour certains. Un jeune, particulièrement marqué par la vie de village, évoque désormais sérieusement l'idée de vivre un jour dans un village.

La piscine, elle aussi, a fait des siennes : deux jeunes ont pris des renseignements pour s'inscrire à Nice, l'un s'y rend déjà chaque semaine, et une jeune fille a demandé à apprendre à nager.

Quant à la pêche... elle figure désormais sur la liste des activités à renouveler.

Trois jours, quelques rafales de vent, des rires, un barbecue improvisé, des jeunes qui

reviennent grandis, et des éducateurs épuisés : la mission est accomplie.

Ps : Les éducateurs ont cependant dû clôturer précipitamment le groupe whatsapp qui servait à l'organisation du séjour, quand ils ont découvert la proposition de certains jeunes pour l'organisation d'un camp ... à Dubaï !

Alexiane BOTTERO et Emanuelle ROME-JARRY, travailleuses sociales

2.2 – PREMIERE SORTIE AU SKI

Depuis plusieurs années, les jeunes exprimaient régulièrement leur envie de faire du ski et de découvrir la neige. Cette demande revenait à chaque CVS, cette sortie a donc permis de concrétiser un projet tant attendu !



Le 21 décembre 2025, deux travailleurs sociaux ont accompagné cinq jeunes du service à la station de Valberg. Nous sommes arrivés dans la matinée et avons procédé aux essais pour la location du matériel. Nous avons ensuite partagé un pique-nique, moment durant lequel les jeunes ont pu jouer pour la première fois dans la neige. Ils ont également découvert la joie de s'équiper : le confort des chaussures de ski, mais aussi la difficulté de marcher avec l'ensemble du matériel. Après cette préparation, nous avons rejoint le moniteur de l'ESF pour un cours d'initiation au ski d'une durée de deux heures. Le moniteur a su s'adapter aux difficultés de chacun et faire preuve d'une grande patience et d'écoute, ce qui a permis aux jeunes de progresser à leur rythme.

Les jeunes se sont montrés intéressés, persévérants et patients. Une belle cohésion d'équipe s'est rapidement instaurée, créant un climat chaleureux et propice à l'apprentissage. L'après-midi s'est déroulé dans la joie et la bonne humeur, et, à la fin du cours, tous étaient capables de descendre



la piste verte sans chute, une performance remarquable pour des débutants ! Pour terminer, ils ont eu droit à des crêpes et des chocolats chauds : après l'effort, le réconfort. Ce moment convivial a permis de revenir sur le vécu de chacun durant l'après-midi. Tous se sont dit ravis de cette sortie et, avec, pour la plupart, l'envie à renouveler l'expérience.

Perrine SEGHIER, assistante de service social

Léane BERRY, apprentie éducatrice spécialisée

2.3 – ROSE DE JERICHO

Le 3 juillet 2025 ainsi que le **13 septembre 2025**, le service a organisé deux sorties à bord du voilier Rose of Jericho.

Ces temps sur le voilier éducatif, dans le cadre du projet avec le Département des Alpes-Maritimes, a pour objectif de permettre aux jeunes de découvrir les métiers de la mer et de se familiariser avec l'univers maritime à travers une journée de navigation.



Lors de ces deux journées, sept jeunes ont embarqué aux côtés de deux éducateurs et du skipper. Dès le départ du port de Golfe-Juan, en direction des côtes des îles de Lérins, chacun a pu trouver sa place à bord. Les jeunes ont activement participé à la navigation : ils ont appris à barrer, à déployer les voiles, à tenir un cap et à comprendre les bases essentielles du fonctionnement d'un voilier.

Au-delà de l'aspect technique, ces sorties ont également été des moments privilégiés de partage. Des temps de navigation, une petite baignade en pleine mer, un temps de pêche et un pique-nique à bord sont venus rythmer la journée, favorisant la convivialité et la cohésion du groupe.

Ces deux expériences ont permis aux jeunes d'échanger librement sur différents sujets, dans un cadre apaisant et hors du quotidien.

Perrine SEGHIER, assistante de service social

2.4 – UNE EXPERIMENTATION QUI TRANSFORME LES PRATIQUES DU SERVICE

De 2024 à fin 2025, le service MNA de la Fondation de Nice a conduit une expérimentation : l'accueil de jeunes mamans accompagnées de leurs enfants. C'est dans ce cadre qu'une problématique nouvelle est venue interroger les pratiques du service : la survenue de crises dissociatives chez l'une des jeunes filles accueillies, progressivement devenue un axe central des interventions de l'équipe.

Depuis sa création, le service MNA accueillait exclusivement de jeunes hommes âgés de 15 à 18 ans. En 2024, le service a expérimenté l'accueil de jeunes filles accompagnées de leurs enfants. Ce

changement de population a imposé une adaptation rapide des pratiques éducatives et cliniques à plusieurs niveaux.

L'adolescente. Indépendamment du parcours migratoire, l'adolescence est une période de remaniements psychiques, marquée par des vulnérabilités identitaires, émotionnelles et relationnelles. Pour ces jeunes femmes, ces fragilités développementales s'articulent aux effets d'un exil souvent traumatique, de ruptures familiales et d'une instabilité durable du contexte de vie. La prise en charge a intégré cette double dimension.

L'enfant. Les jeunes enfants présents au service se trouvaient à des périodes clés du développement psychomoteur, langagier et affectif. La vigilance clinique s'est portée sur la trajectoire développementale de chaque enfant, avec pour objectif de détecter précocement tout signe d'alerte et de favoriser une orientation spécialisée lorsque nécessaire.

Le binôme maman-enfant. La relation d'attachement entre la mère et son enfant a constitué un axe central des observations. Une attention particulière a été portée à la qualité des interactions précoces et à la sensibilisation des mamans à la lecture des besoins de leur enfant. Ce travail de soutien à la parentalité a été conduit dans un cadre tenant compte de la dimension transculturelle et des ressources propres à chaque dyade.

Mi-2024 – 2025 : l'émergence et la prise en charge des crises dissociatives

C'est à partir de la mi-2024 qu'une problématique clinique nouvelle est apparue. L'équipe éducative et la psychologue alors en poste, ont observé chez une jeune fille des manifestations jusqu'alors absentes dans la population habituellement accueillie : des épisodes de déstabilisation comportementale brutale, avec des déclencheurs peu ou pas perceptibles, une désorganisation motrice et émotionnelle, et une apparente rupture du contact avec l'environnement.

Ces manifestations ont été identifiées comme des crises dissociatives, également désignées sous le terme de Crises Non Épileptiques Psychogènes (CNEP). Dans la littérature, ces crises sont associées à des expériences adverses précoces et s'inscrivent dans les tableaux du traumatisme complexe.

Un élément essentiel a complexifié d'emblée la compréhension de ces épisodes : la divergence des cadres interprétatifs culturels. Dans les cultures d'Afrique subsaharienne dont sont issues ces jeunes femmes, ces manifestations sont fréquemment attribuées à des forces extérieures — possession par un djinn — et prises en charge au sein du groupe social par des rituels traditionnels. Cette lecture culturelle, cohérente dans son contexte d'origine, divergeait des approches cliniques occidentales et a nécessité une posture d'accueil spécifique de toute l'équipe.

C'est dans ce contexte que j'ai pris mon poste de psychologue au sein du service en septembre 2024, en m'inscrivant dans la continuité du travail engagé par ma collègue précédente et en poursuivant la collaboration naissante avec le CE2P. La prise en charge des crises est alors devenue un axe important de mon activité tout au long de l'année 2025.

La collaboration avec le CE2P

Face à la complexité de ces situations, une collaboration a été initiée puis consolidée avec le Centre Expert Pédiatrique du Psychotraumatisme (CE2P). Cette collaboration a constitué un appui clinique déterminant, permettant d'articuler l'expertise du CE2P avec la connaissance de terrain de l'équipe du service MNA.

Les interventions conjointes menées auprès de la jeune concernée ont permis une réduction significative de la fréquence et de l'intensité des crises au fil de l'année 2025 grâce à une approche pluridimensionnelle :

- **Expertise clinique** : une compréhension approfondie du mécanisme des crises dissociatives ;
- **Préconisations individualisées** : des recommandations d'intervention adaptées, tenant compte du profil de la jeune ;
- **Sensibilité culturelle** : une prise en compte de la lecture culturelle des crises, permettant de construire des ponts entre les cadres explicatifs plutôt que de les opposer ;
- **Étayage de l'équipe** : un étayage de l'équipe éducative dans sa posture d'accompagnement quotidien, en amont, pendant et après les épisodes.

2026 : vers un partage des pratiques entre services

Depuis janvier 2026, les jeunes mamans accueillies au service MNA ont été intégrées au service Lou Nidou, dédié à l'accompagnement des mamans avec enfant. Cette transition marque une nouvelle étape : la problématique des crises dissociatives concerne désormais deux services distincts, Lou Nidou et Appar'T, ce qui mène à réfléchir à un partage des pratiques d'intervention avec ces services.

Un temps de réflexion inter-services est prévu avec les collègues psychologues des services concernés, avec pour objectif la réflexion autour d'un protocole de prévention et de gestion de la crise. Ce protocole intégrera la dimension culturelle de manière explicite, afin de garantir une réponse à la fois cliniquement fondée et culturellement respectueuse, accessible à l'ensemble des professionnels."

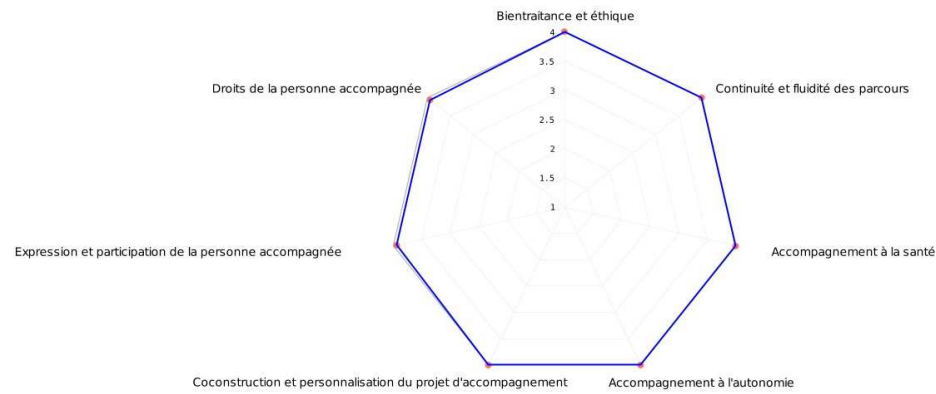
Corentin SIEDLINSKI, psychologue du service MNA

III – EVALUATION HAS

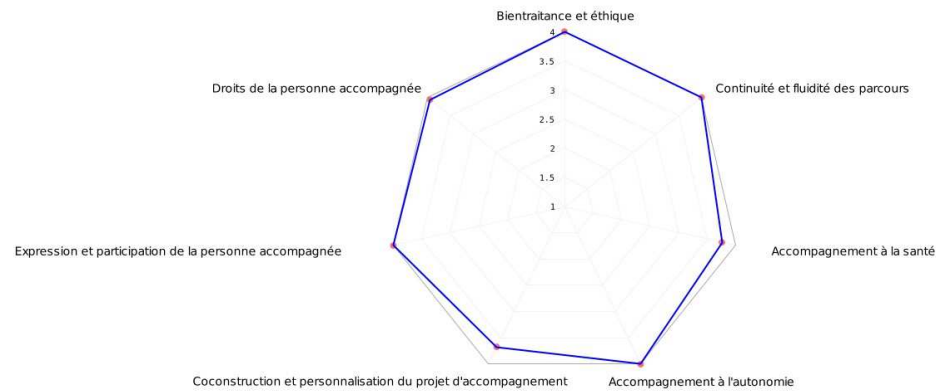
3.1 – CONTEXTE

L'évaluation s'est déroulée en février 2025 de manière conforme au plan de visite validé avec l'ESSMS et selon les 3 méthodes recommandées par l'H.A.S. : accompagné traceur, traceur ciblé, audit système. Le service satisfait, de manière globale, à l'ensemble des exigences du référentiel.

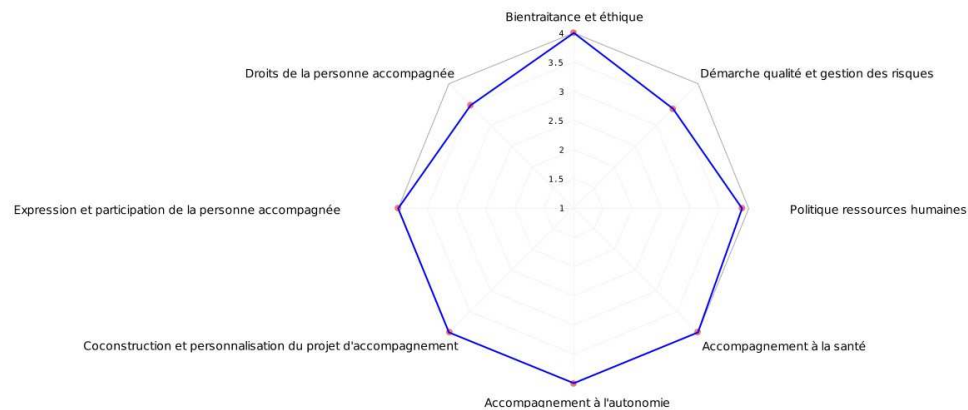
3.2 – LA PERSONNE



3.3 – LES PROFESSIONNELS



3.4 – L'ESSMS



La démarche d'évaluation a permis d'identifier et mettre en valeur des points remarquables :

- L'accompagnement innovant des mères-enfant ;
- Le parrainage pensé et mis en place au bénéfice des jeunes accompagnés ;
- Le maintien et la valorisation des acquis et des compétences des jeunes notamment par la réalisation d'évènements pour mettre en lumière leurs talents (défilé de mode).

Des axes forts ont aussi été mis en exergue :

- L'éthique des professionnels, leur engagement, leur bienveillance et leur disponibilité ;
- La satisfaction des personnes accompagnées rencontrées ;
- Le partenariat développé au bénéfice d'une offre de service de qualité ;
- La co-construction du projet personnalisé élaborée à partir des attentes, souhaits et besoins des jeunes ;
- La mise en place d'un Conseil des Jeunes pour favoriser leur expression ;
- La place de repli sur la MECS La Guitare pour favoriser la continuité de parcours et éviter les ruptures ;
- La dynamique de la fondation en termes de partenariat, de diversité des services (cellule écoute et diversité, plateforme jeunes), d'animation des ressources humaines.

3.5 – DÉMARCHE QUALITÉS MNA

L'évaluation :

Le rapport d'évaluation a été envoyé à l'autorité de tutelle le 24 avril 2025.

Un plan d'amélioration de la qualité a été élaboré à réception du rapport d'évaluation. Il tient compte des axes d'amélioration mis à jour, en particulier la mise en conformité des critères impératifs. Mais également des axes d'amélioration repérés par les équipes et l'encadrement, en particulier sur le fait de mieux préparer les jeunes à la sortie du dispositif de protection de l'enfance.

Ce plan a d'abord été présenté aux équipes éducatives qui ont pu proposer des ajouts ou préciser des axes de travail.

Sa mise en œuvre se matérialise par des écrits et process présentés aux équipes avant validation, des temps de réunion dédiés avec les équipes en présence du Responsable d'Activités (RA) afin de pouvoir co-élaborer sur les évolutions nécessaires

Thématiques	Objectifs
DUERP	Mettre à jour le DUERP
RBPP	Sensibiliser les équipes aux Recommandations des Bonnes Pratiques Professionnelles
Procédures	Faciliter l'appropriation des nouvelles procédures
Risque de maltraitance	Mise en conformité HAS
Plainte et réclamation	Mise en conformité HAS
QVT	Mettre en œuvre du plan d'action QVT du secteur et de la Fondation
Professionnel	Mise en œuvre de temps d'échange interservices
Document obligatoire	Mettre à jour le projet d'établissement
Accompagnement	Proposer des actions facilitant l'intégration sur le territoire et l'exercice d'une citoyenneté
Document d'autorisation	Revoir le document de droit à l'image
Risque de radicalisation	Présenter les indicateurs de basculement en radicalisation
Gestion du médicament	Assurer une meilleure traçabilité et un meilleur suivi des médicaments et trousse de secours

Critères impératifs HAS :

Droit à l'image de la personne accompagnée : Un nouveau formulaire a été réalisé répondant à l'ensemble des éléments juridique. Il a été intégré dans le dossier d'admission.

Réalisation d'un plan de prévention et de gestion des risques de maltraitance et de violence au bénéfice des personnes accompagnées : En 2025, nous avons travaillé la mouture d'une cartographie des risques. Des services pilotes ont « testé » cette dernière. Des réaménagements du document sont nécessaires et seront réalisés au premier semestre 2026 avant d'être déployés sur l'ensemble des services.

Recueil et le traitement des plaintes et des réclamations : En 2024, nous avons réalisé un formulaire de plainte et réclamation et sensibilisé les jeunes accompagnés à cet outil. En 2025, nous avons mis en œuvre un registre des plaintes et réclamation. Une analyse annuelle a été réalisée et sera rééditée chaque année.

Traitement des plaintes et des réclamations : Des réponses ont été faites aux plaintes individuelles ou réclamations individuelles. Pour les réclamations collectives exprimées lors des réunions de jeunes, un compte rendu est systématiquement rédigé et diffusé.

Plus largement sur la question des plaintes et réclamations, nous devons encore affiner nos définitions d'une plainte et d'une réclamation afin d'en assurer un meilleur traitement.

Analyse en équipe des plaintes et des réclamations et mise en place des actions correctives : une analyse des plaintes et réclamations 2025 a été réalisée lors d'une réunion. Elle permettra de mettre en œuvre des actions correctives en 2026.

Assurer une meilleure traçabilité et un meilleur suivi des médicaments et trousse de secours :

La pharmacie du groupe (fermée à clés) et les trousses de secours sont régulièrement inspectées par la cadre de service. Les médicaments sont entreposés dans des boîtes individuelles nominatives. Le passage d'une infirmière est sollicité pour la prise de traitement complexe (souvent en lien avec la santé mentale ou à la suite d'une opération), des piluliers sont également à disposition.

Axes d'amélioration définis en interne :

Sensibiliser les équipes aux Recommandations des Bonnes Pratiques Professionnelles.

Chaque RBPP pouvant faire écho aux activités du domaine jeunesse est transmise aux équipes par le RA. Un dossier regroupant l'ensemble des RBPP a été créé sur notre serveur informatique. Le RA invite régulièrement les équipes à le consulter.

Faciliter l'appropriation des nouvelles procédures : lors de l'établissement de nouvelles procédures, le RA ou les coordinateurs explicitent aux équipes le contenu et l'intérêt.

Mettre en œuvre le plan d'action QVT du secteur et de la Fondation : en 2026, la Fondation de Nice va réaliser un audit RPS qui viendra compléter le plan d'action QVT. Il s'agira à la suite de mettre en place le plan d'action amendé.

Risque de radicalisation : La formation « Travail social : Laïcité, faits religieux, risque de radicalisation » a été inscrite au PDC 2026. Elle sera mise en place dans le courant de l'année, pour répondre aux interrogations de l'équipe sur ce sujet

Proposer des actions facilitant l'intégration sur le territoire et l'exercice d'une citoyenneté :

De nombreuses actions, en accord avec le projet d'animation, ont été réalisées dans ce sens en 2025 se poursuivant en 2026 notamment un projet de distribution alimentaire avec les restos du cœur, ou la participation à la No finish Line, les sorties au théâtre, la découverte du patrimoine à travers les camps....

Analyse des Évènements Indésirables Graves (EIG) :

Les Évènements Indésirables Graves ont un impact important sur nos organisations et demande régulièrement de poser des actes immédiatement, que ce soit par exemple pour l'accompagnement de nos salariés en cas de violence ou pour la réalisation de travaux en cas de dysfonctionnement de nos équipements.

Classification et nombre d'EIG enregistrés en 2025

Typologie	MNA
Comportements violents envers un usager par des personnes externes au service	1
Manquements graves au règlement du lieu d'hébergement ou d'accueil qui compromettent la prise en charge de ces personnes ou celle d'autres usagers	1
TOTAL	2

2 EIG ont été enregistrés sur l'année ce qui est peu au regard du nombre de jeunes accueillis dans l'année (94). Notons également que 18 notes d'incident ont été enregistrées.

L'analyse des EIG et des notes d'incident a été réalisée à l'échelle du Domaine d'activités jeunesse (Guitare, VMA, MNA, Lou Nidou, Appar'T). Il ressort qu'environ 63% des EIG des notes d'incidents concernent des actes violents. Une formation de l'ensemble de nos salariés à la gestion des situations de crise est donc inscrite au PDC 2026.

Analyses plaintes et réclamations :

Une très grande partie des plaintes et réclamations sont des remontées collectives lors des réunions de jeunes.

Motifs	MNA
Insatisfaction aux délais d'attente d'une procédure	1
Insatisfaction face à l'orientation proposée	1
Demande d'équipement supplémentaire ou remplacement de ceux usagers/obsolètes, de réaménagement des locaux	3
Pécule	3
Intervention des Surveillants de nuits	1
Organisation d'activités ludiques collectives	2
Intervention technique sur les appartements	2
Augmentation d'atelier pédagogique en lien avec des démarches administratives	1
	14

Le service comptabilise 14 plaintes ou réclamation. Au regard des demandes, il s'agit plus de réclamations que de réelles plaintes.

Une analyse a été réalisée à l'échelle du domaine d'activités jeunesse, qui dénombre un total de 26 plaintes ou réclamations dont :

- 35% des réclamations concernent des besoins en équipement sur les appartements
- 19% des réclamations font suite à des demandes d'augmentation du pécule
- 12% concernent un mécontentement sur le nombre d'activités ludique organisé par le service
- 8% concernent un mécontentement lié à la « lenteur » de certaines interventions technique sur les appartements.

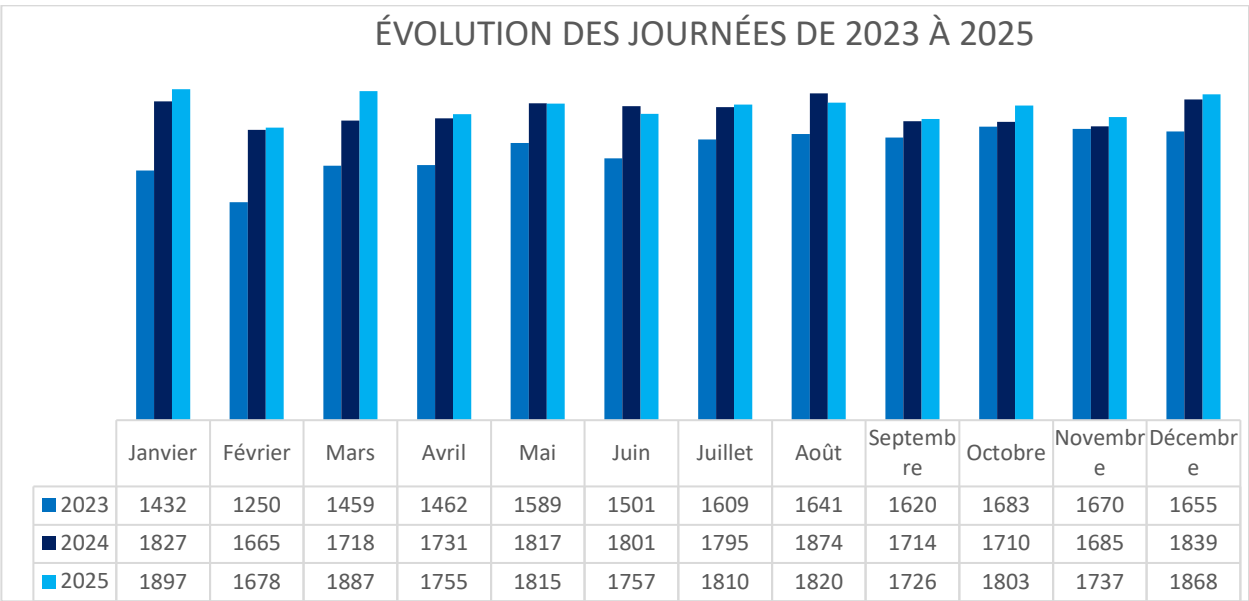
Pour répondre aux réclamations de besoin en équipement, nous allons proposer en 2026, la mise en place d'une commission technique d'arbitrage des équipements, lors d'un conseil jeune, regroupant des membres de la direction, des travailleurs sociaux et des jeunes pour étudier les demandes selon des critères connus : besoin fonctionnel, équité, budget et sécurité. En amont, il s'agirait d'informer les participants des budgets afférents à cette question et de définir ainsi les priorités d'achats.

IV – ÉLEMENTS CHIFFRÉS

4.1 – NOMBRE DE JOURNEES REALISEES DE 2023 à 2025

Le taux d'occupation pour l'année 2025 est de **96,52%**.

En 2024, il était de 94,72%, et en 2023 de 92,51%.



La hausse des orientations sur le service s'est accentuée dès juillet 2022. Le département a dû faire face à l'accueil en très grand nombre de jeunes MNA. Cet accroissement a été estimé durable et a conduit le département à élever la capacité d'accueil des dispositifs diffus.

A partir de l'année 2026, le service MNA de la Fondation sera d'ailleurs habilité pour 62 places.

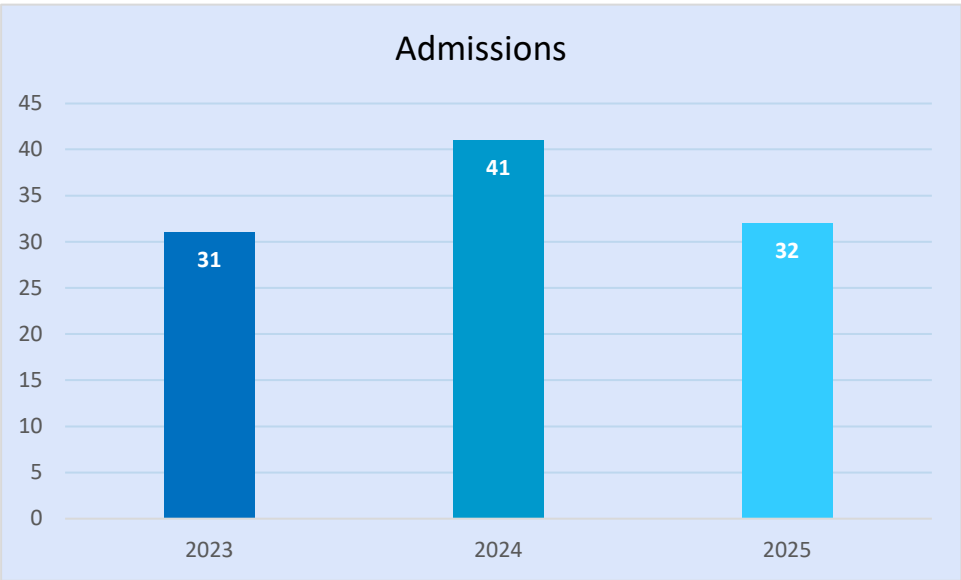
Données globales



Le nombre de jeunes suivis en 2025 est quasi similaire à l'année 2024 (baisse de 5%).

4.2 – LES ADMISSIONS

Evolution des admissions de 2023 à 2025



Ils étaient 41 jeunes admis en 2024 ce qui représente une baisse d'environ 22% pour l'année 2025. L'année précédente avait été marquée par une augmentation de la capacité d'accueil (de 55 places à 61 places), ce qui explique un taux d'admission plus important en 2024.

Nationalité des jeunes à l'admission

2025		
Nationalité	Nombre	%
Afghane	2	6%
Guinéenne	6	19%
Ivoirienne	8	25%
Malienne	4	13%
Soudanaise	1	3%
Tunisienne	10	31%
Somalienne	1	3%
Total	32	100%

En 2025, la majorité des jeunes admis (31%) étaient de nationalité tunisienne, contrairement à l'année 2024 où cela concernait 15% des jeunes admis.

Les adolescent(e)s originaires d'Afrique et notamment d'Afrique de l'Ouest représentent toujours une part importante des jeunes admis en 2025 (57%).

Provenance des jeunes à l'admission

Provenance des jeunes en 2025		
Structures	Nombre	%
Entraide Pierre Valdo	9	28%
Les pins (Association PAJE)	9	28%
CIV Le bastion (Association PAJE)	4	13%
Villa Saint Louis (Association PAJE)	4	13%
Villa Notre Dame (Association PAJE)	3	9%
Le figuier (Association ALC)	1	3%
L'envolée (Association PAJE)	1	3%
Mise à l'abri Saint Exupéry (Association PAJE)	1	3%
Total	32	100%

Les jeunes admis sur le service en 2025 sont à 28% issus de l'Association Entraide Pierre Valdo, ce qui représente une hausse de 46% par rapport à l'année 2024.

Les adolescent(e)s orientés depuis les structures d'accueil de l'association PAJE représentent toujours une part importante des jeunes admis (69% cette année, contre 78% en 2024).

Nous avons accueilli cette année deux jeunes depuis deux structures en diffus (ALC et PAJE) dans le cadre d'une réorientation en urgence.

Age des jeunes à l'admission 2025

Âge à l'admission	Nombre	%
Entre 15 et 16 ans	1	3%
Entre 16 et 17 ans	11	33%
Entre 17 et 18 ans	19	61%
Entre 19 et 20 ans	1	4%
Total	32	100%

En 2025, l'admission de jeunes de moins de 17 ans ne représente que 36%, contrairement à l'année 2024 où cela représentait 70% des jeunes admis.

Nous remarquons donc cette année une majorité d'adolescent(e)s accueillie(s) entre leur 17^{ème} et 20^{ème} année, puisqu'ils représentent 65% des jeunes admis (ils étaient 30% en 2024).

Cela s'explique probablement par un plus grand nombre d'accueil de jeunes issus de l'Association Entraide Pierre Valdo, contrairement à l'année précédente où nous avons accueilli davantage d'adolescents du CIV (jeunes de 16 ans).

Situation administrative à l'admission

22 jeunes sur 32 arrivés en 2025 étaient en possession, à leur admission, d'un document d'identité. Ceci représente une hausse d'environ 68% par rapport à l'année 2024 et peut s'expliquer par l'admission de jeunes plus âgés cette année (au-delà des 17 ans). L'âge plus avancé des jeunes orientés permet à la structure précédente d'engager des démarches concernant la reconstitution de l'état civil.

Mesure des jeunes en 2025 à l'admission

Mesure à l'admission	Nombre
Contrat d'Accès à l'Autonomie	1
Jugement en Assistance Educative	17
Tutelle	14
Total	32

Tout comme l'année précédente, le nombre de jeunes bénéficiant d'un Jugement en Assistance Educative ou d'une ouverture de tutelle, à l'admission, est à peu près équivalent.

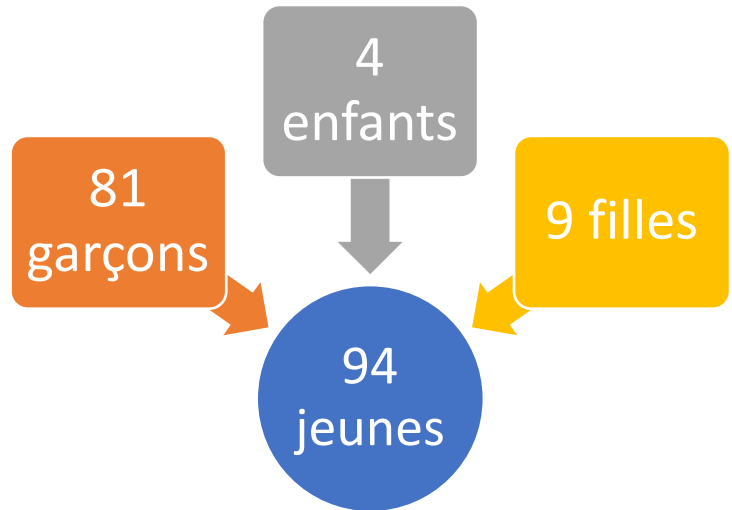
Situation professionnelle à l'admission

22 adolescent(e)s sur 32 admis en 2025 étaient engagés dans un projet professionnel à leur admission au sein de notre service (contrat d'apprentissage ou en parcours scolaire). Cette année encore, l'orientation en diffus semble être réfléchie en fonction du projet professionnel effectif du jeune orienté.

Parmi les 10 jeunes admis cette année qui étaient inactifs à leur arrivée, 3 étaient en situation de demande d'asile et un bénéficiait d'une reconnaissance par la Maison Départementale de l'Autonomie (MDA).

4.3 – DONNEES GLOBALES SUR L'ACTIVITE 2025

Nombre de jeunes suivis en 2025



Au 31 décembre 2025, 90 adolescent(e)s dont 9 filles, 81 garçons et 4 enfants ont été accompagné(e)s et accueilli(e)s sur le service MNA. Ces chiffres sont similaires à l'année 2024, puisque l'accueil des mères mineurs avec enfants a été pérennisé tout au long de l'année 2025.

Nationalité des jeunes suivis en 2025

Nationalité	Nombre	%
Afghane	3	3%
Albanaise	3	3%
Bangladaise	1	1%
Burkinabè	1	1%
Camerounaise	5	5%
Guinéenne	25	27%
Ivoirienne	24	26%
Malienne	8	9%
Sénégalaise	1	1%
Somalienne	2	2%
Soudanaise	1	1%
Tunisienne	19	20%
Turque	1	1%
Total	94	100%

En corrélation avec la nationalité des jeunes à l'admission, la Guinée, la Cote d'Ivoire et la Tunisie représentent à eux seuls 73% des adolescents (es) accompagnés cette année. Ce chiffre est même plus élevé par rapport à l'année précédente (65% en 2024), ce qui s'explique par la hausse évoquée précédemment, des jeunes admis cette année de nationalité tunisienne (31% des jeunes admis).

Nous observons par ailleurs que les nationalités des jeunes suivis cette année sont moins diversifiées qu'en 2024, où nous avons accompagné des jeunes de 16 nationalités différentes, contre 13 cette année. Les jeunes de nationalité algérienne, pakistanaise et éthiopienne ne sont plus représentés.

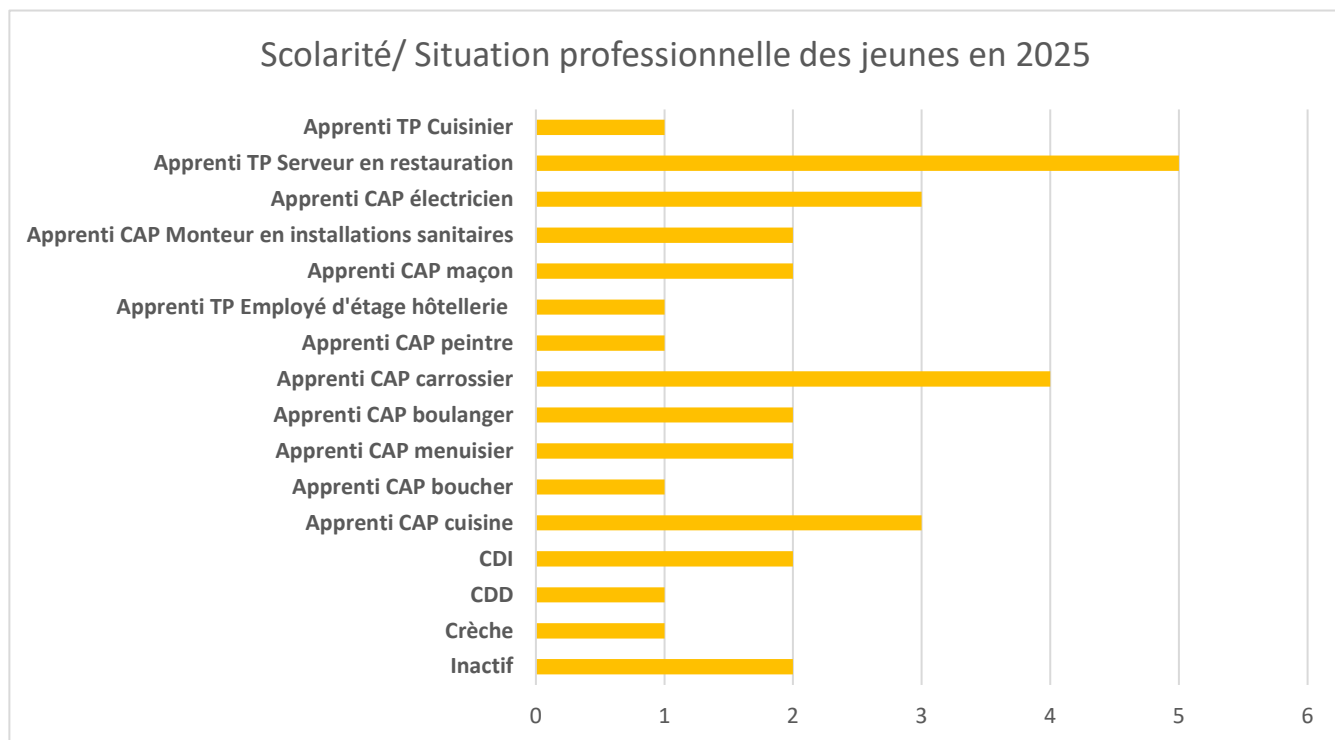
Âge moyen des jeunes présents au 31/12/2025

Âge	Nombre	%
2 ans	2	3%
4 ans	1	2%
16 ans	6	10%
17 ans	29	48%
18 ans	22	36%
19 ans	1	2%
Total	61	100%

Sur les 61 jeunes accompagnés au 31/12/2025, la moyenne d'âge était de 16 ans et 6 mois, ce qui est exactement équivalent à l'année 2024.

Sans inclure dans les calculs les trois enfants en bas âge accueillis sur le service à cette date, la moyenne d'âge des jeunes présents au 31/12/2025 était alors de 17 ans et 3 mois.

Scolarité / situation professionnelle des jeunes présents au 31/12/2025



Parmi les 9 jeunes inactifs au 31/12/2025 :

Deux présentent des situations ne leur permettant pas de travailler (statut demandeur d'asile) ;

L'un a été admis en Novembre 2025 ;

L'un d'eux est hospitalisé au 31/12/2025 ;

Cinq sont en recherche de formation ou d'emploi direct (parmi les cinq, l'un d'entre eux a terminé sa formation qualifiante).

Actions liées à la Scolarité et l'insertion professionnelle en 2025 :

TYPE	NOMBRE
LM+CV	40
Lien avec l'employeur	283
RDV ML+ pôle emploi	42
Démarches	22
RDV établissement scolaire	62
Recherche stage	37
Relation avec établissement scolaire	157
Soutien scolaire/aide aux devoirs	9
Démarches stage	9
TOTAL	661

En 2025, le nombre d'interventions liées à la scolarité ou l'insertion professionnelle (661) est à peu près équivalente à 2024 (691).

Nous relevons une hausse des rendez-vous avec les établissements scolaires et rencontres employeurs, et moins de rendez-vous concernant la recherche d'une formation (rendez-vous mission locale, recherche stage), probablement du fait de l'admission de jeunes sur le service, ayant déjà engagé une formation avant leur arrivée en diffus.

Les relations avec l'établissement scolaire concernent en majorité les liens téléphoniques effectués par ou vers les établissements de formation, contrairement aux rendez-vous avec les établissements scolaires qui constituent des rencontres sur le lieu de scolarité.

Concernant les interventions liées aux « démarches », cela peut concerner : des rendez-vous en entreprise pour la signature du contrat d'apprentissage, l'accompagnement à des entretiens d'embauche, à des tests de positionnements, l'accompagnement à des réunions d'informations, etc.

Données relatives aux appartements

1349 visites à domicile ont été réalisées dans l'année, soit environ 112 visites par mois (3,7 par jour).



Le nombre de VAD est moins élevé qu'en 2024 (1654 visites à domicile). L'année précédente, les visites à domicile étaient renforcées (une visite à domicile par jour minimum) sur le logement accueillant des mères-enfants. La fréquence de ces visites auprès des mères-enfants a pu être réduite en 2025 après plus d'un an de leur présence sur le service.

Aussi, les travailleurs sociaux ont souhaité cette année, lors des VAD à prendre plus de temps avec chaque jeune sur les logements, afin de faciliter la création du lien en partageant davantage de moments du quotidien.

Accompagnements médicaux des jeunes accueillis

TYPE	NOMBRE
Action de prévention	26
Bilan médical	65
RDV médical et paramédical	576
Entretiens individuels psy interne et externe	92
TOTAL	759

Sur l'année 2025, 759 accompagnements médicaux ont été recensés, ce qui est moins que l'année précédente (993).

Les données sont équivalentes à l'année dernière sur les accompagnements médicaux extérieurs, bilan médicaux et actions de prévention. Ces accompagnements incluent les rendez-vous auprès du médecin généraliste, les tests et vaccinations, les prises de sang, les examens (radio, IRM, scanner), CLAT, CMP, dentiste, médecin du sport, kinésithérapeute et spécialistes, les bilans CPAM, ORL, sanguin...

Par ailleurs, 7 adolescent(e)s ont subi une opération en 2025 (ils étaient 7 également en 2024).

38 jeunes ont pu bénéficier d'une rencontre ou d'un suivi dispensé par le psychologue du service. Depuis la présence du psychologue de service à temps plein, ce dernier participe à chaque entretien d'admission d'un nouveau jeune accueilli, ce qui explique le nombre important de jeunes ayant pu bénéficier d'une rencontre.

6 adolescent(e)s ont pu bénéficier en 2025 d'un suivi pédopsychiatrique ou d'un rendez-vous au CE2P de Lenal (ils étaient 3 en 2024).

Ouverture de comptes bancaires

En 2025, 28 adolescent(e)s et jeunes majeur(e)s ont été accompagné(e)s pour l'ouverture de leur compte bancaire, ce qui est similaire à l'année 2024.

Démarches de régularisation

28 jeunes ont été accompagnés à la Préfecture de Nice pour déposer leur première demande de titre de séjour. Ils étaient 32 à avoir été accompagnés en 2024.

En revanche, 17 dossiers de premières demandes de titre de séjour supplémentaires ont été déposés de manière dématérialisée sur l'ANEF, conformément à la nouvelle réglementation pour les demandes de titres de séjour.

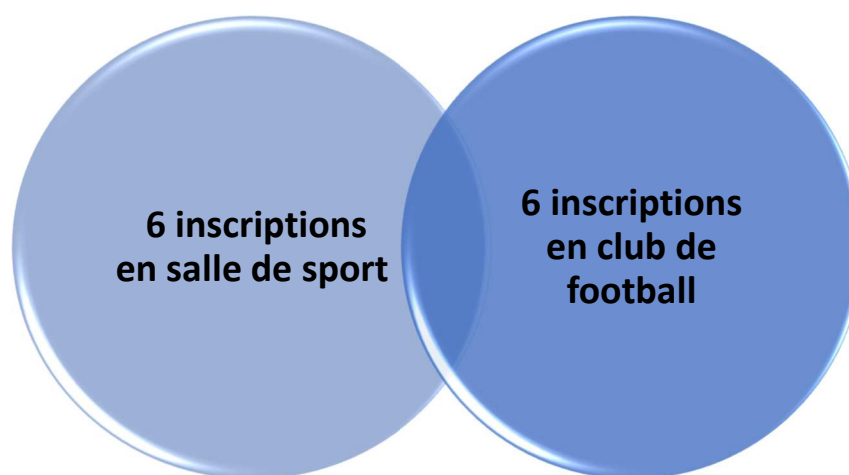
Trois jeunes étaient en demande d'asile en 2025 (ils étaient deux en 2024), et trois autres ont pu être reconnu dans leur statut de réfugié.

Tout comme l'année 2024, 5 mineurs ont pu déposer en 2025 leur demande de nationalité française et être accompagnés au Tribunal de Nice. 4 jeunes l'ont obtenu, et un autre est en attente d'une réponse.

En 2025, les 7 déplacements hors département au sein de différentes Ambassades, Consulats et administrations (OFPRA) représentent 24 jeunes accompagnés à Paris et Lyon.

Accès aux activités extra-scolaires

En 2025, 12 adolescent(e)s étaient inscrits dans la pratique d'une activité extra-scolaire ou dans la pratique d'un sport encadré. Ils étaient 25 inscrits en 2025. Au moins deux raisons pourraient expliquer ce phénomène. En 2024, les jeunes bénéficiaient d'une double aide pour accéder à une salle de sport, soit une partie financée par le service et le solde était pris en charge par le CD. En cours d'année 2025, le département a baissé son taux de participation aux salles de sport. Certains jeunes préfèrent également bénéficier, de la part du CD, d'une aide pour l'achat d'une trottinette plutôt qu'un financement pour le sport.



Sorties culturelles, sportives et activités extérieures

Cette année, en plus des camps de vacances et des sorties en mer (Rose de Jericho), les adolescents se sont vu proposer une sortie au ski (Valberg), des sorties au cinéma, au théâtre, des

escape game. Ils ont pu assister également au Carnaval de Nice. Par ailleurs, les adolescent(s) ont pu participer à des évènements tels que la No Finish Line, et assister à des matchs de football et basket. Enfin, un groupe de jeunes du service MNA a participé au tournoi de football interservices du secteur Enfance Jeunesse Familles de la Fondation de Nice.

MoonCard attribuées en 2025

57 jeunes ont pu bénéficier en 2025 d'une carte de crédit dédiée à l'utilisation des allocations mensuelles. Ils étaient 49 à en bénéficier en 2024. La systématisation de l'octroi de cet outil aux jeunes majeurs afin de favoriser leur autonomie financière explique en partie cette hausse.

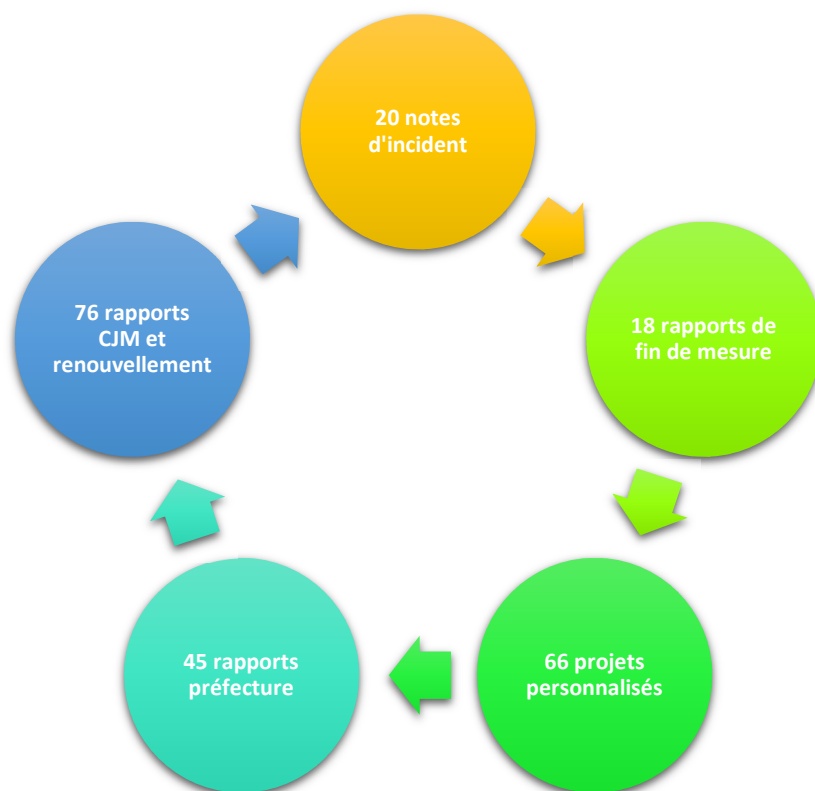
Accès au numérique

2 jeunes ont pu bénéficier cette année d'un PC portable dans le cadre du partenariat, au sein de la Fondation de Nice, avec Actif Azur.

Demandes SIAO

11 demandes SIAO ont été instruites sur l'année 2025 pour les jeunes sortants ou futurs sortants.

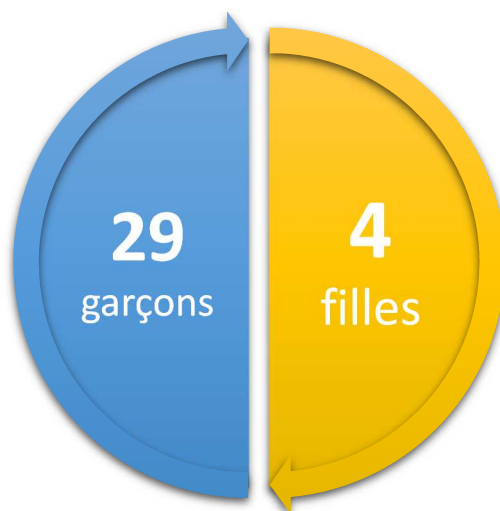
Ecrits professionnels



En 2025, 205 écrits professionnels (hors note d'incidents) ont été réalisés. Soit entre 22 et 23 écrits par an et par travailleurs sociaux. Le nombre d'écrits professionnels réalisé est en hausse d'environ 14,5% par rapport à l'année précédente (179 écrits professionnels). Les Contrats d'Accès à l'Autonomie, d'une durée plus courte cette année, ont notamment amené à la rédaction plus récurrente de rapports en vue de demandes de renouvellement.

4.4 – DONNEES SUR LES JEUNES SORTIS EN 2025

Nombre de jeunes sortis



Nombre de Contrats d'Accès à l'autonomie en 2025

Sur les 33 jeunes sortis en 2025, 25 d'entre eux (76%) ont bénéficié d'une prolongation de prise en charge dans le cadre d'un Contrat d'Accès à l'Autonomie.

Ils étaient, en 2024, 78% des sortants à en avoir bénéficié, ce qui est identique.

Parmi les 8 autres jeunes sortants du dispositif en 2025 n'ayant pas bénéficié d'un Contrat d'Accès à l'Autonomie :

5 jeunes orientés en Foyer de Jeunes Travailleurs avant leur majorité

1 réorientation en structure collective avant la majorité

1 enfant d'un an, sorti du service avec sa mère majeure (ayant bénéficié d'un Contrat d'Accès à l'Autonomie)

1 refus de Contrat d'Accès à l'Autonomie par le Département en accord avec notre service.

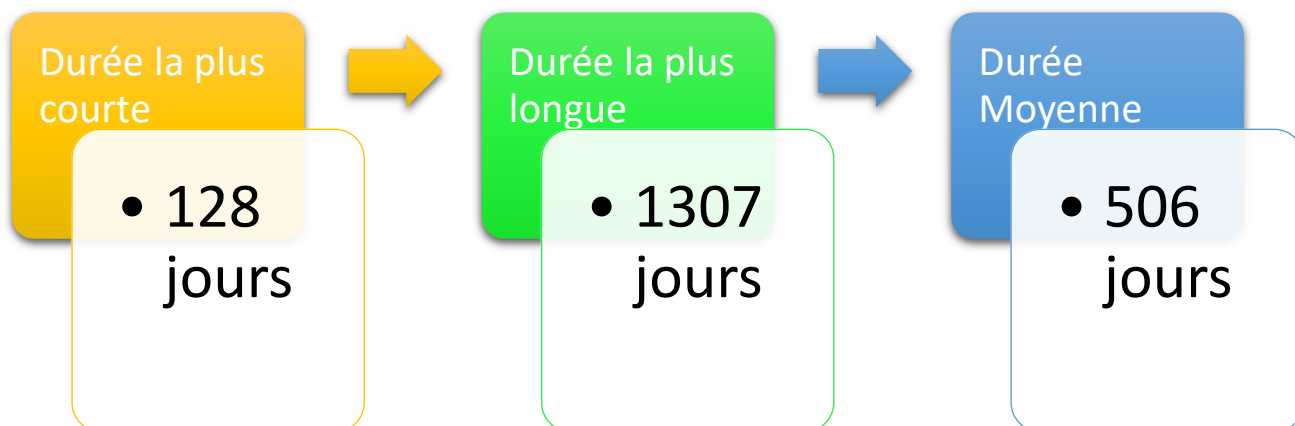
Age des jeunes à la sortie

AGE	NOMBRE
18 ans	13
19 ans	11
17 ans	6
20 ans	2
2 ans	1
TOTAL	33

Cette année, la moyenne d'âge des jeunes sortants est de 18 ans et 22 jours.

En revanche, la moyenne d'âge des jeunes sortants est de 18 ans, 6 mois et 28 jours si nous excluons des données de calculs les jeunes sortis avant leur majorité (enfant d'un an, réorientation en FJT ou sur une autre structure). La même moyenne sur l'année 2024 était de 18 ans, 7 mois et 8 jours pour les sortants.

Durée de placement à la sortie



La durée d'accompagnement la plus courte (128 jours) est due à une réorientation en structure collective. Quant à la durée d'accompagnement la plus longue, elle concerne une jeune fille qui a pu bénéficier de plusieurs renouvellements de Contrats d'Accès à l'Autonomie.

En 2024, la durée d'accompagnement moyenne d'un jeune est de 654 jours ; nous observons donc une baisse pour cette année puisque la durée moyenne d'accompagnement est de 506 jours.

Statut administratif à la sortie

STATUT	NOMBRE	%
Carte de séjour travailleur temporaire	9	28 %
Carte de séjour vie privée et familiale	9	27 %
Mineur	5	15 %
Récépissé vie privée et familiale	5	15 %
Récépissé Bénéficiaire de la protection subsidiaire	2	6 %
Aucun	1	3 %
Carte de séjour Réfugiée	1	3 %
Carte de séjour Résident	1	3 %
TOTAL	33	100%

Parmi les 6 jeunes ayant quitté le service sans pouvoir justifier de leur régularisation :

5 ont fait l'objet d'une réorientation avant majorité (structure collective et orientation en Foyer de Jeunes Travailleurs) ;

1 enfant de 1 an dont la mère majeure a quitté le dispositif avec un récépissé bénéficiaire de la protection subsidiaire.

Tout comme l'année dernière, il y a toujours une hausse constatée de jeunes majeurs qui sortent du dispositif avec une carte de séjour au lieu d'un récépissé de première demande de titre de séjour. Pour rappel, en 2023, ils n'étaient que 12% à sortir du service avec une carte de séjour ; ils étaient 38% en 2024 et représentent désormais sur l'année 2025, 61% des jeunes sortis. Si nous ne considérons pas les mineurs sortis dans la liste, cela concerne donc 74% des majeurs qui quittent le service avec une situation administrative stable.

L'octroi des Contrats d'Accès à l'Autonomie jusqu'à l'obtention de la carte de séjour est le principal facteur de cette hausse.

Situation professionnelle à la sortie du dispositif en 2025

STATUT PROFESSIONNEL	NOMBRE
Titre professionnel serveur en restauration	5
Apprenti carrossier	4
Apprenti cuisinier	3
Apprenti électricien	3
CDI (Employé polyvalent : Magasin et restauration)	2
CDD (Equipier cuisine)	1
Apprenti maçon	2
Apprenti menuisier	2
Apprenti CAP Monteur des installations sanitaires	2
Sans emploi	2
Apprenti boucher	1
Apprenti boulanger	2
Apprenti peintre	1
Crèche (enfant)	1
Titre Professionnel Employé d'étage hôtellerie et hôtellerie de plein air	1
Titre Professionnel cuisinier	1
TOTAL	33

Les deux jeunes ayant quitté le dispositif sans activité concerne d'une part, une mère (sortie avec son enfant) n'ayant pas pu engager de formation avant sa sortie, faute de moyen de garde. D'autre part, cela concerne un jeune ayant été concerné par un Contrat d'Accès à l'Autonomie non renouvelé du fait de la non atteinte des objectifs fixés précédemment.

Hébergement à la sortie

HEBERGEMENT	NOMBRE
Parc privé	9
Foyer de Jeunes Travailleurs (orientation mineur)	5
Foyer de Jeunes Travailleurs (majeur)	4
Réseau personnel	5
Changement de région	1
Résidence étudiante ou jeunes actifs	3
Intermédiation locative	1
Centre Provisoire d'Hébergement (CPH)	2
Résidence ALIF	1
Auberge de jeunesse	1
Villa Orméa	1
TOTAL	33

Cette année, 5 jeunes sortants ont pu accéder à un Foyer de Jeunes Travailleurs avant leur majorité. Ils n'étaient que 3 l'année dernière. Cela concerne majoritairement des jeunes arrivés sur le service en 2024 ou avant, ayant été admis avant leur 17 ans et pour qui la situation a pu être stabilisée, ce qui est propice à une orientation en FJT en tant que mineur.

Aussi, 4 jeunes majeurs sortants ont pu accéder directement à un FJT cette année, contrairement à l'année dernière où aucun jeune n'avait pu y être admis à 18 ans.

Les relogements dans le parc privé sont équivalents à l'année dernière (où cela concernait 10 jeunes sortants).

Contrairement à l'année 2024, aucun jeune cette année n'a été orienté avec hébergement à la Plateforme de service jeunes, ni à ADOMA.



Focus sur un accompagnement à la sortie en 2025

Noah (le prénom est modifié) est né au Mali de parents maliens. Noah a grandi dans la ville de Fana au Mali avec ses parents et sa grande sœur. Il a eu une enfance difficile au vu de la pauvreté dans laquelle sa famille se trouvait. Le jeune a dû être déscolarisé et s'est mis à travailler. L'argent récolté qu'il se faisait en lavant des voitures était donné à son père. L'adolescent voulait aider sa famille à s'en sortir. De plus, Noah explique que vivre dans son pays en tant qu'enfant est dangereux. En effet, il déclare qu'il existe une communauté qui kidnappe les enfants pour les décapiter en sacrifice rituel.

La situation économique de sa famille ainsi que le contexte de vie dans lequel se trouvait Noah l'ont poussé à quitter le pays, et cela avec l'autorisation parentale.

Noah a intégré notre service en avril 2023 lorsqu'il avait 16 ans. Administrativement, le jeune disposait de son acte de naissance. Les démarches ont pris plus d'un an avant que Noah obtienne sa fiche nina qu'il a finalement réalisée au pays. Il a pu ensuite déposer sa demande de passeport malien et il a obtenu son passeport rapidement. Enfin il a pu déposer sa demande de titre de séjour et a obtenu sa carte de séjour vie privée et familiale peu de temps avant sa majorité.

Noah a effectué un contrat d'apprentissage en plomberie avec le CFA d'Antibes, L'entreprise de Noah faisait principalement de la plomberie sur les bateaux. Il a obtenu de très bons retours de la part de l'employeur tout au long de son apprentissage, il avait également de très bons bulletins de notes. Noah a ensuite obtenu un CDI qu'il a signé dès l'obtention de son diplôme.

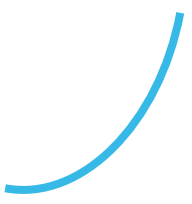
Concernant le relogement, Noah a déposé des demandes dans de nombreux foyers de jeunes travailleurs ainsi que des résidences sociales et des logements dans le parc privé. Son dossier a finalement été accepté à la résidence étudiante campus sud qui était son choix principal.

Noah a su épargner suffisamment tout au long de sa prise en charge, grâce à cela, il n'a pas eu de difficultés financières à la sortie de notre service.

Au fil de son accompagnement au sein du service MNA, Noah a réussi à prendre en maturité et à parler de son histoire. Il est arrivé dans notre service jeune et faisait déjà preuve de grande maturité et a appris lors de sa prise en charge à faire preuve de patience concernant les démarches administratives qui peuvent être parfois très longues.

Il a quitté notre service deux mois après sa majorité, il a signé son bail à la résidence Campus sud et a obtenu son diplôme juste après.

Jasmine BENNACER, travailleuse sociale



Enquêtes de satisfaction

Sur 33 sortants de l'année 2025, 17 jeunes ont répondu au questionnaire.

Les questionnaires de satisfaction qui ont été renseignés sont plutôt très positifs (15 jeunes ou plus, sur 17) en ce qui concerne l'information reçue, la visite de l'établissement, la disponibilité du personnel et le suivi administratif et scolaire/professionnel.

Il en ressort que le point qui peut générer le plus d'insatisfaction (noté comme « insatisfait » pour trois jeunes) concerne la personnalisation des chambres. Pour autant cette année nous avons maintenu une allocation pour les nouveaux arrivants leur permettant de décorer leur espace personnel.

I-Accueil et information lors de la première visite de l'établissement						II - Les appartements et leur aménagement					
1.1 L'information reçue lors de votre première visite concernant l'établissement, ses missions et son fonctionnement		1.2 Les explications concernant les documents qui vous ont été remis : livret d'accueil, règlement de fonctionnement ...		1.3 La visite de l'établissement : rencontre des professionnels et visite des locaux		2.1 La propreté et l'entretien de l'appartement		2.2 La convivialité de l'appartement (agrément, décoration ...)		2.3 La personnalisation des chambres	
15	très satisfaisant	14	très satisfaisant	15	très satisfaisant	14	très satisfaisant	14	très satisfaisant	14	très satisfaisant
1	satisfaisant	3	satisfaisant	1	satisfaisant	3	peu satisfaisant	1	satisfaisant	1	peu satisfaisant
1	peu satisfaisant			1	peu satisfaisant			2	peu satisfaisant	2	insatisfaisant
III - Organisation de la vie quotidienne											
IV - L'accompagnement											
3.1 La disponibilité du personnel		3.2 Le suivi santé		3.3 Le suivi professionnel / scolaire		3.4 Le suivi administratif		4.1 Association au projet en matière de scolarité, administratif et activités sportives			
15	très satisfaisant	14	très satisfaisant	15	très satisfaisant	16	très satisfaisant	14	très satisfaisant	2	satisfaisant
2	satisfaisant	1	satisfaisant	2	satisfaisant	1	satisfaisant	1	non concerné		
		1	peu satisfaisant								
		1	Non concerné								

V – GESTION DES MOYENS HUMAINS

5.1 – LES FORMATIONS EFFECTUEES EN 2025

INTITULE DE L'ACTION DE FORMATION	NOMBRE DE PERSONNEL CONCERNE
Formation DAE	9
Formation Incendie,	9
Formation Mise en Sureté	9
Formation « Le rôle de l'éducateur référent »	11
Sensibilisation usage d'habiter	2
Formation CRIPS : « Promouvoir la santé menstruelle auprès des jeunes »	2
Les mineurs victimes de prostitution : sensibilisation au repérage, à la prévention et à l'accompagnement	4
Formation recyclage PSE	1
Formation « les écrits professionnels »	1
Formation Co-Developpement	1
	49

5.2 – LES STAGIAIRES ET APPRENTIS

Les stagiaires accueillis en 2025

Nous avons accueilli au cours de l'année, 1 stagiaire sur le service MNA de formation éducatrice spécialisé.

Contrat d'apprentissages

Nous avons accueilli une nouvelle apprentie dans le cadre d'un Diplôme d'Etat d'Educateur Spécialisé.

Les bénévoles

Comme l'année dernière, deux bénévoles sont intervenus en 2025 au sein du service MNA. Une dans l'objectif de dispenser des cours de français, le soutien scolaire et l'autre dans le cadre des ateliers slam.

5.3 – ABSENTEISME ET ANALYSE DU PERSONNEL

POSTE	Nombre d'arrêts maladie (1 à 5 jours)	En nombre de jours	Nombre d'arrêts maladie (6 à 29 jours)	En nombre de jours	Nombre d'arrêts Maladie (+30 jours)	En nombre de jours	Nombre d'arrêts jours EXC	En nombre de jours	TOTAL Nombre d'arrêts	Total nombre de jours d'absence
TS	15	28	5	67	2	85	2	5	23	185
SN	2	5	1	8	2	205	0	0	5	218
Cadres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Psychologue	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Administratif	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	17	33	5	58	4	290	2	7	28	403

Le nombre de jours d'absence du personnel en 2025 (403 jours) est en forte hausse (+ 189%) par rapport à 2024 (139 jours).

Cette évolution est du

-A un accroissement des arrêts courts des TS (15 arrêts pour un total de 28 jours en 2025 contre 4 arrêts pour 6 jours) et des arrêts médians (5 arrêts pour 67 jours en 2025 contre 2 arrêts pour 40 jours en 2024). Trois TS cumulent 11 arrêts pour un total de 54 jours.

-A une augmentation des arrêts longs (+ de 30 jours) concernant deux TS et un SN (3 arrêts pour un total de 290 jours)

-Un salarié a cumulé 218 jours d'arrêt

-Le nombre d'arrêts maladie a concerné 8 personnes sur 16 qui sont intervenues au cours de l'année.

VI – GESTION DES MOYENS TECHNIQUES

6.1 – ACCES AU NUMERIQUE

Dans le but de lutter contre la fracture numérique, et permettre aux jeunes d'assurer un suivi de leurs devoirs, de réaliser des recherches ou des démarches administratives, de maintenir le lien avec des personnes qui se trouvent à distance, nous continuons notre partenariat avec Actif Azur qui propose des PC portables reconditionnés à un prix très attractif pour l'utilisateur. Le service qui accueille prend en charge une partie des frais. D'autres parts certains jeunes ont fait le choix d'être accompagnés par un « mentor » issu d'association comme l'AFEV.

Les services du domaine d'activités jeunesse proposent une allocation mensuelle afin que les jeunes, en autonomie ou avec l'aide de leurs parents, acquièrent un forfait téléphone avec accès internet.

6.2 – LOGICIEL RH

Un logiciel de gestion des ressources humaines a été déployé sur l'ensemble de la Fondation (NOVERH) ; il s'agira de faciliter la gestion des plannings, des congés, des éléments de salaires pour les cadres de la Fondation. Chacun des salariés accède à de nombreuses informations le concernant (dossier administratif...), tout en pouvant planifier ses congés, visualiser son solde de congés....

6.3 – LOGICIEL NÉMO

Le Logiciel métier NémO permet une gestion dématérialisée du dossier de l'utilisateur. Le dossier de l'utilisateur est un outil nécessaire à la conception, la conduite et l'évaluation des actions (activités et prestations) menées par le service au profit du mineur ou du jeune majeur confié.

Le dossier de l'utilisateur regroupe toutes les données recueillies et écrits professionnels utiles pour rendre compte de la situation et de la problématique de l'utilisateur afin de faciliter la compréhension, l'émergence d'un diagnostic, la conception de propositions et de plans d'action, et leur évaluation.

Le logiciel permet également de fournir un certain nombre d'éléments statistiques utiles qui mettent en avant des éléments saillants de l'activité des services.

6.4 – COMPTABILITE

Depuis 2022, une majorité des dépenses effectuées se fait par « **MOONCARD** » ; ce moyen facilite grandement la comptabilité, sécurise l'équipe éducative et permet également une plus grande flexibilité en termes d'organisation des journées pour les éducateurs, permettant de mettre en exergue leur autonomie et leur pouvoir d'agir. Les coordinatrices se rendent tous les 15 jours au siège. Elles y rencontrent la comptable « référente » du secteur EJF. Des points de contrôle du suivi de la régie et des dépenses Mooncard sont réalisés.

Les jeunes accompagnés, suivant leur degré d'autonomie, peuvent également bénéficier d'une Mooncard, outils permettant une gestion « sans espèces » des allocations mensuelles versées.

Logiciel Zeendoc : la DAF a déployé en 2025 le logiciel Zeendoc pour l'ensemble des cadres de la Fondation qui ont délégation pour autoriser et signer des dépenses. Zeendoc est un logiciel de gestion électronique de documents (Devis, Facture, Bon de livraison, note de frais...) qui permet de centraliser et d'archiver tous les documents comptables (dématérialisation du circuit de la facture) de manière sécurisée dans une base unique.

VII – GESTION DES MOYENS EXTERNES

7.1 – ORGANISATION DE L'ECONOMAT ET PILOTAGE D'ACHAT

La Fondation a fait le choix de deux centrales d'achat. C'est la cheffe des services généraux du secteur qui gère le stock et les flux des produits d'entretien. Concernant l'achat des produits d'entretien, malgré le contexte lié à la crise économique, le domaine jeunesse veille à l'utilisation de produits ménagers écolabels plus respectueux de l'environnement et moins toxiques.

7.2 – NACTIM :

NACTIM est une SCOP qui travaille avec des acteurs du social dans les Alpes maritimes et le Var. Nous passons par cette société pour nous aider à la gestion des absences (congés, maladie...) des surveillants de nuits en proposant « un vivier » de personnel pouvant intervenir rapidement. La société s'occupe de la gestion des contrats ce qui allège le service RH de la FDN. La Fondation reçoit systématiquement les candidats avant qu'ils assurent une mission.

7.3 – MAINTENANCE ET SECURITE

La conformité des appartements est assurée par la direction de l'immobilier lors de la prise à bail. Elle est contrôlée durant les états des lieux « sortants », réalisés lors de la sortie d'un jeune du logement et avant l'arrivée d'un autre.

La veille sécuritaire est assurée au quotidien par les travailleurs sociaux lors des VAD. En cas de problème, le service technique de la Fondation est mandaté pour régulariser la situation ou faire appel à des prestataires si besoin.

7.4 – ENTRETIEN DES LOCAUX, DU MATERIEL ET DES VEHICULES

Nous considérons que tout élément matériel ayant été détérioré doit rapidement être réparé afin de ne pas appeler à d'autres dégradations. Plus l'environnement dans lequel on vit est sain, plus on en prend soin.

En 2022 une plateforme « **SYNCHROTEAMS** » a été mise en œuvre pour faciliter les demandes d'interventions de l'équipe technique et permettre un meilleur suivi des travaux.

Concernant nos appartements, en lien avec la direction de l'immobilier, nous avons mis en place un système d'état des lieux.

La flotte de véhicule en Leasing (Citroën) sur le service se décompose comme suit :

Citroën C3 et 1 Berlingo 7 places

A chaque fin de Leasing, nous vérifions l'opportunité de racheter ou pas les véhicules.

7.5 – MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME RONDIER PTI (PROTECTION DU TRAVAILLEUR ISOLÉ)

Ce système conjugue l'obligation d'assurer :

D'une part, la protection des travailleurs isolés (en l'occurrence, les surveillants de nuit).

D'autre part, d'assurer un travail de surveillance contrôlé auprès des enfants avec un rondier et un système de pointage sur des pastille.

VIII – CONCLUSION

La pérennisation de l'accueil de trois mères mineures accompagnées de leur enfant illustre une évolution significative de nos pratiques. Par ailleurs, cette dynamique témoigne de notre volonté de proposer des réponses ajustées à des situations complexes. Pour la première fois en 2025, l'équipe éducative ainsi que deux mères accompagnées sur le service, ont pu bénéficier d'une formation « initiation aux premiers secours » (PSC) des enfants et nourrissons, dispensée par la Croix-Rouge Monégasque.

En termes de prévention, concernant la vie affective et sexuelle, les ateliers collectifs en partenariat avec l'Association ENIPSE ont été renouvelés à trois reprises cette année, et ont pu profiter à 19 jeunes accompagnés dont trois mères (un atelier spécifique ayant été proposé pour ces dernières).

L'évaluation conduite par la Haute Autorité de Santé en 2025 est venue conforter la qualité du travail engagé par les équipes. Elle a notamment mis en lumière plusieurs points forts du service : une capacité d'innovation constante dans les modalités d'accompagnement, la mise en œuvre du dispositif de parrainage dès que cela est possible, ainsi que le maintien et la valorisation des acquis et des compétences des jeunes accompagnés.

Certains ajustements ont été menés et seront à poursuivre en 2026. Toutefois, l'évaluation qui s'est déroulée en 2025 a permis d'impulser une dynamique visant à revoir notamment certains supports qui n'étaient plus nécessairement adaptés au public adolescent, comme le formulaire de plaintes et réclamations. Depuis 2025, ce support a été proposé sous une autre forme (un QR code), l'objectif étant de proposer un outil plus accessible par le public visé.

Nous avons également été confrontés, cette année, à des problématiques en lien avec le narcotrafic. Écueils qui traversent un grand nombre de dispositifs d'accompagnement en diffus sur le département. Une vigilance accrue, un travail de proximité et des visites régulières sur les logements ont permis à l'équipe, en lien avec la section MNA du CD, de contenir ce phénomène. Nous avons dû, malgré tout, nous séparer d'un appartement afin de garantir la sécurité des mineurs présents. En effet, ce logement sous l'impulsion d'un jeune accompagné a été identifié par des personnes externes au service participant à la vente de stupéfiants. Une réflexion est menée en équipe afin d'améliorer notre capacité à identifier les signaux faisant penser qu'un mineur serait susceptible de participer au narcotrafic, de mieux cerner les mesures communes à prendre et enfin de proposer des actions de prévention auprès du public.

Après plusieurs années depuis l'ouverture du service MNA, les règles de vie du service ont pu par ailleurs être retravaillées en équipe cette année, afin d'être réactualisée au regard de nos observations.

Enfin, les adolescent(e)s accueilli(e)s se sont saisis comme à l'habitude, des instances proposées dans le cadre du Conseil Jeune, pour partager des idées visant à améliorer nos pratiques professionnelles ou émettre des demandes collectives sur les thématiques des activités collectives, du suivi proposé, de l'équipement ou du budget. A ce titre, nous avons validé par exemple, l'amélioration des équipements mis à disposition sur les appartements, comme l'achat de télévisions connectées pour les futures télévisions à remplacer. Pour les télévisions encore fonctionnelles, la demande des jeunes a été validée, que le service puisse fournir des clefs connectées sur les télévisions. Aussi, à partir de 2026 et pour répondre favorablement au besoin identifié par les jeunes, le budget mensuel qui était alloué à l'entretien sera augmenté.

IX – PERSPECTIVES 2026

Toujours en lien avec les demandes formulées par les adolescent(e)s dans le cadre du Conseil Jeune, il est prévu début 2026, le renouvellement d'une sortie au ski, au regard des retours positifs des jeunes lors de la première initiation au ski en 2025. Les sorties en mer en lien avec Rose de Jericho devraient également être renouvelées cette année.

Pour l'année 2026, il est prévu d'établir une convention avec l'Association AGIRabcd pour l'intervention hebdomadaire de bénévoles, au sein de nos locaux, pour dispenser des cours de français (tous niveaux confondus). Ces interventions auront lieu deux fois par semaine, en soirée afin de correspondre aux disponibilités des jeunes déjà inscrits dans un parcours de formation. La mise en œuvre de ce projet est une première pour le service MNA, qui souhaitait depuis plusieurs années déjà, développer une action et un partenariat visant l'apprentissage de la langue, en premier lieu pour le public allophone, mais également pour les adolescent(e)s souhaitant perfectionner leur niveau actuel.

Un autre projet sera proposé aux jeunes en 2026, en lien avec les Restaurants du Cœur. Les mercredis soir, un petit groupe de jeunes, accompagné par un membre de l'équipe éducative, participera à la distribution alimentaire en début de soirée, à Nice. Les objectifs de ce projet sont multiples : sensibiliser les jeunes à la solidarité, leur permettre de se sentir utile, mais aussi, les inviter à changer de regard sur la situation des personnes en situation de précarité, en participant à une action positive auprès de ce public.

L'année 2026 sera également marquée par des travaux au sein de la MECS La Guitare et donc des locaux du service MNA, dans le cadre du Plan Pluriannuel d'Investissement. A ce titre, les locaux devront être déplacés temporairement au cours de cette année.

Enfin, les mères et leurs enfants accueilli(e)s sur le service MNA depuis fin 2023, d'abord dans le cadre d'une expérimentation puis de manière pérenne, seront finalement orientées sur le nouveau service de la Fondation de Nice dédié à ce public, Lou Nidou, à compter du 1^{er} Janvier 2026. Dans le même temps, notre capacité d'accueil sera augmentée, nous permettant l'hébergement et l'accompagnement de 62 jeunes.



Présidence

60, rue Gioffredo • 06000 Nice
Tél. 04 93 13 90 67 • presidence@fondationdenice.org

Siège social

Casa-Vecchia • 8, avenue Urbain-Bosio • 06300 Nice
Tél. 04 97 08 82 30 • siege@fondationdenice.org

www.fondationdenice.org



En partenariat actif pour la mise en œuvre des politiques publiques



La Fondation de Nice Patronage Saint-Pierre Actes est reconnue d'utilité publique. Elle a reçu en 2020 le label «Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale» (ESUS).



Le label Diversité délivré par l'Afnor à la Fondation de Nice légitime la démarche de la Fondation en faveur de l'égalité des chances et l'équité de traitements dans toutes ses activités.